



AGENCE RÉGIONALE
DE MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES
DE LANAUDIÈRE

2010-2011

Rapport annuel et états financiers



**Agence régionale de mise en valeur des
forêts privées de Lanaudière**

1 530, rue Albert, bureau 200

Ste-Julienne (Québec) J0K 2T0

Téléphone : 450 831-2260

Télécopieur : 450 831-4712

Site Internet : www.afplanaudiere.org

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	1
1. LE MESSAGE DU PRÉSIDENT.....	3
2. LA MISSION DE L'AGENCE.....	4
2.1. LE PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR.....	4
2.1.1. <i>Le document de connaissance.....</i>	4
2.1.2. <i>Le calcul de possibilité forestière.....</i>	8
2.1.3. <i>Le document des orientations et des problématiques.....</i>	9
2.1.4. <i>Le document de planification.....</i>	9
2.2. LE PROGRAMME.....	10
2.2.1. <i>Objectif du programme d'aide.....</i>	10
2.2.2. <i>Critères d'admissibilité.....</i>	10
2.2.3. <i>Travaux admissibles.....</i>	10
3. LA STRUCTURE DE L'AGENCE.....	11
3.1. LES MEMBRES.....	11
3.2. LES ADMINISTRATEURS.....	12
3.3. LE PERSONNEL.....	13
3.4. LES CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS.....	13
3.5. LE COMITÉ TECHNIQUE.....	14
4. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010-2011.....	15
4.1. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES.....	15
4.2. CONTRIBUTIONS EN SERVICES.....	16
4.3. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	17
4.4. LE COMITÉ TECHNIQUE.....	18
4.5. LES PROGRAMMES D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES.....	18
4.5.1. <i>Programme régulier d'aide financière.....</i>	19
4.5.2. <i>Programme d'investissements sylvicoles.....</i>	19
4.5.3. <i>Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II).....</i>	19
4.5.4. <i>Programme d'aide aux propriétaires forestiers de la MRC de L'Assomption.....</i>	20
4.5.5. <i>Projet de gestion intégrée des ressources de la FUPAL.....</i>	20
4.5.6. <i>Bilan des programmes 2010-2011.....</i>	21
4.5.7. <i>Vérification opérationnelle 2010-2011.....</i>	22
5. SUIVI DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR.....	24
5.1. INTENSIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE EN FORÊT PRIVÉE.....	24
5.1.1. <i>Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier 2010-2011.....</i>	24
5.1.2. <i>Programme d'aide aux propriétaires forestiers de la MRC de L'Assomption.....</i>	25
5.1.3. <i>Projet de gestion intégrée des ressources de la FUPAL.....</i>	25
5.1.4. <i>Projet de cartographie des plantations.....</i>	25

5.2.	REPRÉSENTATIONS AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS	26
5.3.	REPRÉSENTATIONS AU SEIN DU MONDE MUNICIPAL.....	27
5.4.	REPRÉSENTATIONS RÉGIONALES	27
6.	HISTORIQUE	29
6.1.	BILAN DES TRAITEMENTS SYLVICOLES RÉALISÉS	29
6.2.	ÉVOLUTION DE L' AIDE FINANCIÈRE VERSÉE	30
6.3.	ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DES PARTENAIRES	31
6.4.	BILAN DE L' AIDE FINANCIÈRE VERSÉE PAR MRC.....	32
7.	PERSPECTIVES 2011-2012	33
7.1.	PRÉVISIONS D' ACTIONS 2011-2012.....	33
7.2.	ORIENTATIONS 2011-2012.....	33
7.3.	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011-2012	33
ANNEXE 1.....	ANNEXE 1.....	34
ANNEXE 2.....	ANNEXE 2.....	37
LES ÉTATS FINANCIERS	LES ÉTATS FINANCIERS	39

1. LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année 2010-2011 a débuté avec une bien mauvaise nouvelle de la part notre principal partenaire financier, le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Deux mois après le début de l'exercice financier, le MRNF a annoncé des coupures de 50% au Programme d'investissements sylvicoles et de 5% au Programme régulier, soit une baisse de plus de 260 000\$. L'Agence avait pourtant toutes les raisons de croire que les sommes dédiées à ces programmes allaient être maintenues au même niveau que l'année dernière. En pleine période de crise forestière, cette coupure s'est traduite inévitablement par une diminution de nos investissements de mise en valeur et par une perte d'emplois directs.

À cause du sous-financement chronique de notre région, les besoins sont considérables pour la réalisation de travaux sylvicoles et l'Agence n'arrive pas à répondre à la demande des producteurs forestiers. Les partenaires de la forêt privée lanauoise déploient donc beaucoup d'efforts pour trouver de nouveaux partenaires et ainsi intensifier la mise en valeur en forêt privée. Ces efforts ont permis à l'Agence de compter sur l'appui financier de la Conférence régionale des élus(es) Lanaudière, la MRC de l'Assomption et la Fédération de l'U.P.A. de Lanaudière pour la réalisation de différents projets.

Globalement, nous avons tout de même investi près de 750 000\$ en aide financière pour la mise en valeur des boisés privés. Concrètement, cette somme a permis la réalisation d'une multitude de travaux sylvicoles et l'accompagnement de plusieurs producteurs forestiers. En plus d'améliorer la qualité de nos forêts, les travaux réalisés ont généré un volume de bois important pour les usines de transformation. Soulignons que ces investissements représentent des leviers économiques importants et qu'ils sont essentiels pour le développement durable des forêts privées de Lanaudière.

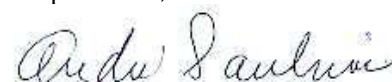
Nous avons poursuivi le transfert de connaissances auprès des producteurs forestiers en offrant un programme de formations diversifiées. L'Agence est aussi de plus en plus impliquée au sein de plusieurs organismes régionaux qui offrent une place à la forêt privée. Nous croyons que ces activités sont indispensables afin de promouvoir le développement de la forêt privée et le rôle socio-économique de nos activités au sein même de notre région. Nous sommes d'ailleurs reconnus comme un interlocuteur incontournable lorsqu'il est question de forêt privée.

Nous avons finalisé la cartographie des plantations qui a permis de dresser un bilan du reboisement réalisé en forêt privée. Nous connaissons maintenant mieux l'énorme potentiel des plantations pour la sylviculture et la production de bois. En effet, la superficie totale des plantations est estimée à 4 000 hectares et elles pourraient générer un volume d'environ 1,2 millions de mètres cubes de bois. Reste maintenant à trouver des fonds supplémentaires pour y intensifier l'aménagement.

Le Rendez-vous de la forêt privée a finalement eu lieu ce printemps. Cette rencontre est très importante car les partenaires de la forêt privée ont pris une série de décisions afin de réviser et améliorer le régime de la forêt privée. L'Agence devra appliquer ces décisions en région et nous prévoyons que ceci nécessitera beaucoup de temps et de ressources.

En terminant, je tiens à remercier les membres du Conseil d'administration et les employés pour leur dévouement et leur implication envers l'Agence.

Le président,



André Saulnier

2. LA MISSION DE L'AGENCE

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (Agence) a été accréditée par le ministère des Ressources naturelles le 28 novembre 1996 suite aux discussions et décisions prises lors du Sommet sur la forêt privée de mai 1995. Les partenaires impliqués lors de ce sommet provenaient de différents milieux touchés par la protection et la mise en valeur des forêts privées, soient :

- Le monde municipal;
- Les organismes reconnus de producteurs forestiers;
- L'industrie forestière;
- Le Gouvernement du Québec.

Les principales préoccupations soulevées par les partenaires lors de ce Sommet concernaient autant la protection des boisés privés, que le développement de la mise en valeur des forêts privées, que l'aménagement durable des forêts privées, ainsi que le développement économique des milieux ruraux. Les partenaires ont donc convenu de mettre en place un nouveau régime de protection et de mise en valeur des forêts privées et les Agences furent créées.

L'Agence est une personne morale à but non lucratif régie selon les dispositions des articles 335 à 354 du Code civil du Québec, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur les Forêts (L.R.Q. F-4.1) et de son règlement intérieur.

La loi confère donc à l'Agence d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée sur le territoire de la région de Lanaudière, et ce dans une perspective de développement durable. Les deux principaux moyens utilisés pour remplir la mission donnée à l'Agence sont :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (PPMV);
- Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur (Programme);

2.1. Le Plan de protection et de mise en valeur

Le PPMV est un document de planification qui résulte d'un effort de concertation de l'ensemble des partenaires de l'Agence pour assurer l'aménagement durable des forêts privées de Lanaudière. Les quatre éléments essentiels du PPMV sont :

- Le document de connaissance;
- Le calcul de possibilité forestière;
- Le document des orientations et des problématiques;
- Le document de planification.

2.1.1. Le document de connaissance

Ce document fait l'analyse des caractéristiques forestières, physiques, socio-économiques et celles des diverses ressources du territoire (hydrique, récréatives, fauniques, floristiques, etc.). De plus, il sert à cerner les différents potentiels de la forêt privée lanaudoise et les différentes contraintes liées à l'utilisation du territoire. Puisque les propriétaires forestiers sont les principaux gestionnaires ciblés par l'élaboration du PPMV, il est important de bien connaître leur profil et leurs objectifs via ce document.

a) La forêt privée en bref

Le territoire du domaine privé de Lanaudière touche à environ 60 municipalités se trouvant dans les six municipalités régionales de comté suivantes (Carte 2.1) :

- MRC de d’Autray;
- MRC de Joliette;
- MRC de l’Assomption
- MRC Les Moulins;
- MRC de Matawinie;
- MRC de Montcalm.

La région de Lanaudière couvre un vaste territoire qui s’étend sur une superficie d’environ 13 400 km², dont près de 4 300 km² (32%) est du domaine privé. Cette région du Québec est reconnue comme une région principalement agricole, urbaine et récréotouristique. Toutefois, la forêt privée y occupe une place non négligeable, soit plus de 2 300 km² (17%) de la superficie totale de la région (Tableau 2.1). La forêt privée productive représente quant à elle 52% du territoire privé lanauchois.

Tableau 2.1 Répartition des types de terrains privés du territoire de l’Agence

Type de terrains	Superficie (hectares)
Terrains forestiers productifs	227 188 ha
Terrains forestiers improductifs	6 670 ha
Terrains agricoles	134 352 ha
Terrains non-forestiers (autres)	48 832 ha
Eau	11 811 ha
Total Lanaudière	428 853 ha

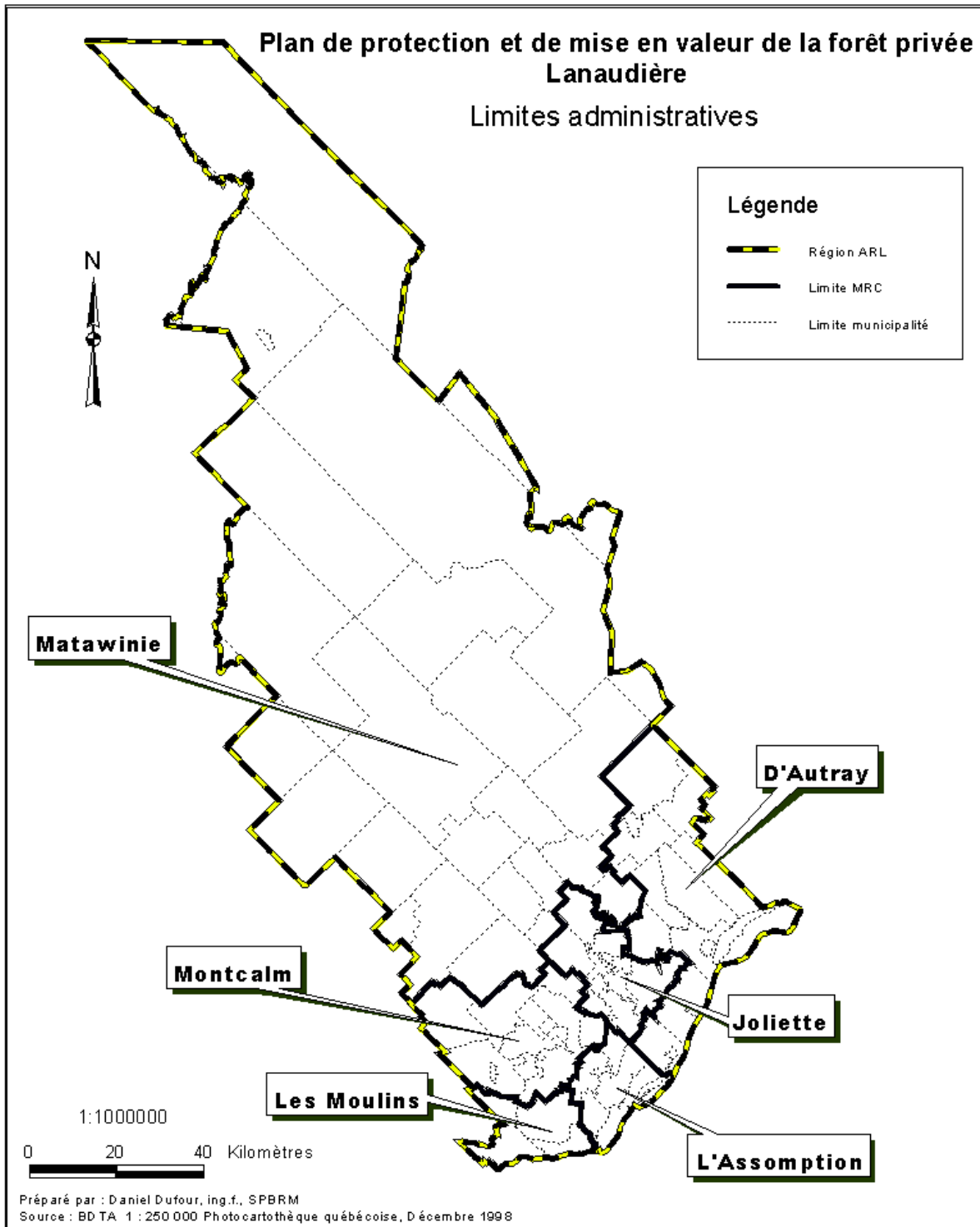
Source : Données forestières du 3^{ième} Programme d’inventaire écoforestier (MRNF, 1994)

Note : 1 km² = 100 hectares

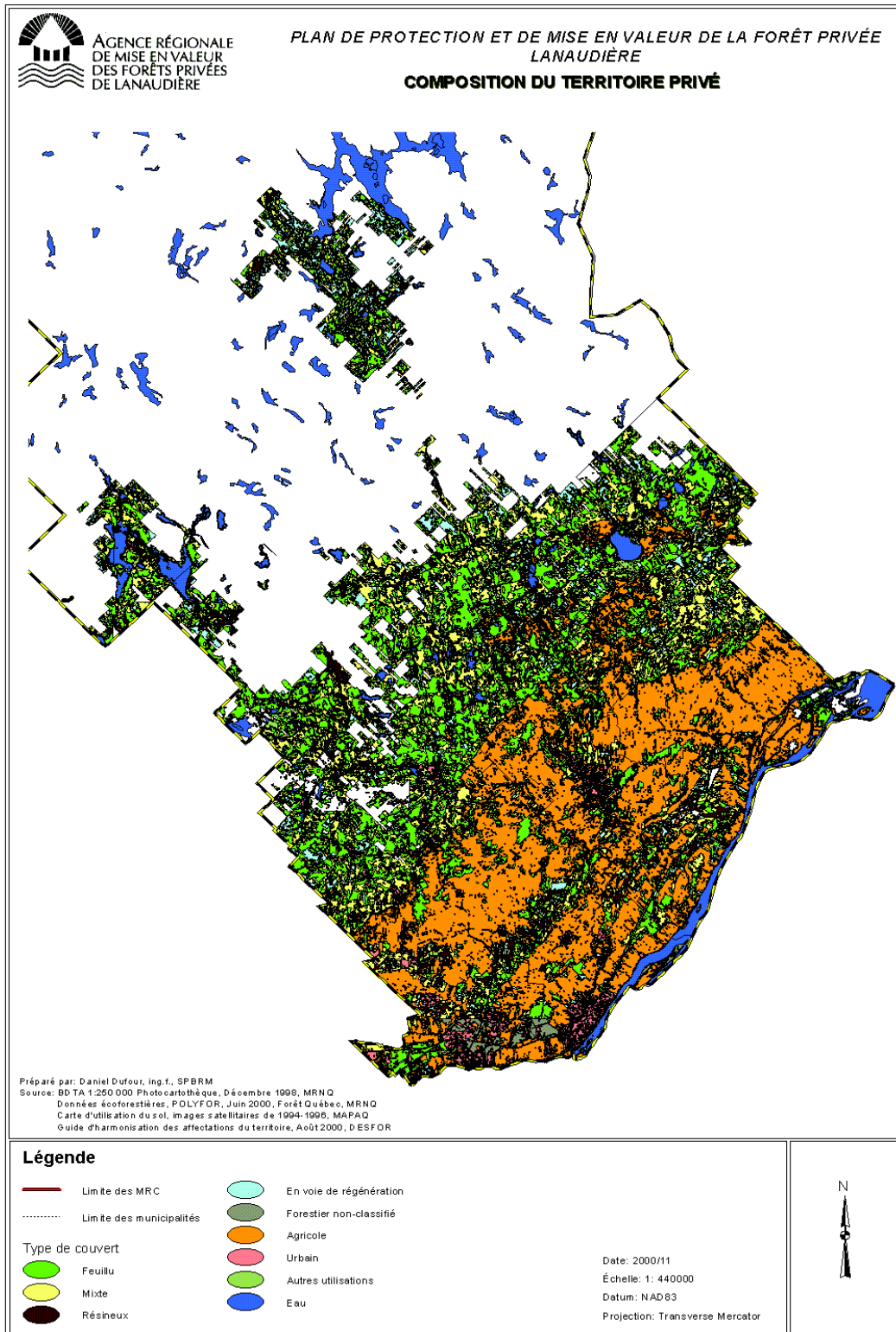
La forêt privée du territoire de l’Agence est située à l’intérieur de trois domaines bioclimatiques, soit l’érablière à bouleau jaune de l’Est, l’érablière à tilleul de l’Est et l’érablière à caryer cordiforme. Elle est caractérisée par une dominance de peuplements feuillus (50%), suivi de peuplements mélangés (39%) et de peuplements résineux (7%). Notons la présence de superficies dites non classifiées dans une proportion d’environ 4% de la superficie forestière productive (Carte 2.2).

La forêt privée de Lanaudière comporte aussi de multiples ressources fauniques car elle est constituée un environnement propice à l’habitat de nombreuses espèces animales (cerf, gélinotte, lièvre, orignal, ours, oiseaux, etc.). Elle présente aussi de nombreuses ressources récréatives et touristiques (sentiers motorisés et de randonnée pédestre, bases de plein-air, cours d’eau, chasse, pêche, etc.) et leur apport au développement économique régional est important.

Carte 2.1 Limites administratives du territoire de la région de Lanaudière



Carte 2.2 Type de couvert de la forêt privée de la région de Lanaudière



b) Les propriétaires forestiers

Le territoire de Lanaudière compte environ 8 300 propriétaires forestiers possédant 4 hectares et plus de boisés. La majorité de ceux-ci (98%) possèdent moins de 100 hectares de forêt et sont de sexe masculin (90%). Les propriétaires lanaudois sont relativement âgés puisque 82% de ceux-ci ont plus de 45 ans.

Selon un sondage effectué auprès des propriétaires de boisés, les objectifs de possession sont multiples, mais la majorité des propriétaires (72%) ont mentionné que la récolte du bois était l'un de leurs objectifs. Soulignons que les propriétaires poursuivent presque tous de multiples objectifs simultanément. La production de bois de chauffage pour des fins personnels ou commerciales est souvent évoquée (environ 70%). Trois autres objectifs de possession ressortent de ce sondage : donner en héritage (64%), divertissement et récréation (60%) et l'aménagement à long terme (55%).

Selon ce même sondage, 48% des propriétaires sont actifs en matière d'aménagement forestier d'une façon ou d'une autre. De plus, 32% de ceux-ci réaliseraient des travaux forestiers sur leur propriété indépendamment de l'incitatif mis à leur disposition. Alors, peu importe les motifs de production, il s'effectue plusieurs travaux forestiers sur leur territoire de Lanaudière. Peu de choses relatives à leur contribution au développement forestier et à leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux sont connues. Il existe un manque de reconnaissance globale de l'importance des forêts privées dans le développement régional et ceci réduit l'intérêt porté à la mise en valeur des forêts.

2.1.2. Le calcul de possibilité forestière

La possibilité forestière peut se définir comme étant le volume annuel maximum que l'on peut prélever dans un territoire perpétuellement sans en diminuer la capacité productive du milieu forestier. Son calcul permet :

- D'évaluer les prévisions de récolte forestière résultant des décisions de protection et de mise en valeur;
- De guider les propriétaires de boisés dans leurs prélèvements de matière ligneuse afin de tenir compte des principes et objectifs de mise en valeur.

L'Agence a comme mandat de faire respecter la possibilité forestière sur son territoire par l'entremise de la réalisation et de l'application de son PPMV. L'implication des quatre partenaires est dès lors un élément essentiel pour mener à bien un tel mandat, mais plusieurs facteurs sont difficilement contrôlables par l'Agence, tels que les activités hors Programme.

Le respect de la possibilité forestière dans toute démarche de planification à long terme est un critère d'aménagement forestier impératif qui conduit à un ajustement de l'ampleur des coupes prévues à l'échelle du territoire du PPMV. Le calcul réalisé à l'aide du modèle de simulation Sylva II dont il est question représente un long processus nécessitant la mise en place d'une stratégie d'aménagement très détaillée. Le tableau 2.2 présente les résultats du calcul de possibilité forestière effectué dans le cadre de la réalisation du PPMV en 2000-2001.

Tableau 2.2 Possibilité forestière tous produits sur le territoire de Lanaudière

	Sapin-Épinettes	Autres Résineux	Peupliers	Feuillus durs	TOTAL
Possibilité forestière	85 650 m ³	36 225 m ³	37 875 m ³	164 575 m ³	324 325 m ³

Note : les volumes sont en m³ solide

2.1.3. Le document des orientations et des problématiques

Le document des orientations et des problématiques regroupe les éléments constituant les enjeux de la forêt privée de Lanaudière. Ceux-ci émergent d'un processus de réflexion des partenaires de l'Agence ainsi que des tables thématiques tenues dans le cadre de consultations élargies. Les résultats sont à la base du plan d'action et du suivi du PPMV. Voici les principales problématiques identifiées dans ce document :

- Sous-aménagement de la forêt privée;
- Sous-financement des activités d'aménagement;
- Méconnaissance du Programme de l'Agence et de l'aménagement forestier;
- Manque de main-d'œuvre forestière qualifiée et disponible;
- Manque de reconnaissance du rôle des forêts privées dans le développement économique régional;
- Manque de connaissance et de reconnaissance du potentiel de qualité des forêts feuillues de la région;
- Manque d'implication et de cohésion du milieu municipal face à l'aménagement forestier.

2.1.4. Le document de planification

L'orientation générale de l'Agence dans ce document découle entre autres des engagements pris lors du Sommet sur la forêt privée : *S'engager à veiller à la protection et la mise en valeur des forêts privées dans le respect des intérêts de ses propriétaires et dans un souci de développement durable.*

Le document de planification expose les stratégies et les actions à entreprendre afin de mettre en œuvre des stratégies d'aménagement et une programmation des activités visant la protection des diverses ressources du territoire et la mise en valeur des ressources forestières. Pour répondre à ses engagements, l'Agence a déterminé plusieurs stratégies et actions sur différents horizons. Mentionnons, entre autres :

- Démontrer le besoin d'augmenter le budget du Programme dans la région et rechercher des partenaires financiers;
- Doter l'Agence d'une stratégie d'aménagement des forêts privées;
- Assurer le respect de la possibilité forestière et favoriser de saines pratiques forestières;
- Démontrer la rentabilité et le rôle socio-économique de la mise en valeur des forêts privées;
- Promouvoir le Programme et l'Agence auprès des propriétaires et des intervenants régionaux;
- Sensibiliser le monde municipal du lien entre le PPMV, les schémas d'aménagement et les règlements municipaux;
- Optimiser le fort potentiel de production de bois de qualité des forêts privées;
- Démontrer la compatibilité des activités d'aménagement forestier avec le maintien du couvert forestier, des écosystèmes forestiers et des autres activités.

2.2. Le Programme

2.2.1. Objectif du programme d'aide

Le Programme de l'Agence vise à offrir un soutien financier et technique à la protection et à la mise en valeur des forêts privées aux propriétaires désirant aménager leur boisé. L'aide technique sert à guider les propriétaires dans leurs choix d'aménagement et dans la réalisation des travaux. D'un autre côté, l'aide financière vise à offrir un incitatif financier pour stimuler la réalisation de travaux qui respectent les saines pratiques forestières.

2.2.2. Critères d'admissibilité

Est admissible au programme d'aide financière, tout producteur forestier reconnu en vertu de la Loi sur les Forêts. Selon l'article 120 de la Loi sur les Forêts :

« 120. Est producteur forestier reconnu, la personne ou l'organisme qui satisfait aux conditions suivantes:

1° Posséder un terrain ou un groupe de terrains pouvant constituer une unité d'évaluation au sens de l'article 34 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) et dont la superficie à vocation forestière totale est d'au moins quatre hectares, dotée d'un plan d'aménagement forestier certifié conforme aux règlements de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées compétente par un ingénieur forestier;

2° Enregistrer auprès du Ministre, ou de toute autre personne ou organisme qu'il désigne à cette fin, toute la superficie à vocation forestière de l'unité d'évaluation au sens de l'article 34 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) qui remplit les conditions prévues au paragraphe 1 et toute modification y affectant la contenance ou y opérant un changement. »

Le Ministre, ou la personne ou l'organisme qui a procédé à l'enregistrement, délivre au producteur forestier reconnu, sur paiement des droits prescrits par voie réglementaire, un certificat attestant sa qualité à l'égard de la superficie à vocation forestière en cause.

2.2.3. Travaux admissibles

Les travaux admissibles à une aide financière du Programme de l'Agence sont diversifiés. En effet, les producteurs forestiers admissibles peuvent recevoir une aide financière pour les groupes de traitements sylvicoles suivants :




Tableau 2.3 Traitements sylvicoles admissibles au Programme

Traitements sylvicoles	
Préparation de terrain	Éclaircie précommerciale
Mise en terre ou reboisement	Éclaircie intermédiaire
Enrichissement de peuplement	Éclaircie commerciale
Entretien de la régénération	Installation de ponceaux
Protection et amélioration de la régénération	Plans d'aménagement forestier

3. LA STRUCTURE DE L'AGENCE

3.1. Les membres

En vertu du statut et du règlement intérieur de l'Agence, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans Lanaudière d'en devenir membres. L'Agence se compose de trois (3) catégories de membres réguliers :

-  Le **monde municipal**, composé des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités locales;
-  Les **organismes reconnus de producteurs forestiers**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB);
-  Les **titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les industriels du sciage et les industriels des pâtes, papiers et panneaux.

Les tableaux suivants présentent les organismes membres réguliers de l'Agence pour l'année 2010-2011.

Tableau 3.1 Membres réguliers de l'Agence (monde municipal)

Organismes	Sous-catégorie
* MRC de D'Autray	* MRC
* MRC de L'Assomption	* MRC
* MRC de Joliette	* MRC
* MRC de Matawinie	* MRC
* MRC de Montcalm	* MRC
* MRC Les Moulins	* MRC
* Municipalité de Chertsey	* Municipalité
* Municipalité de Crabtree	* Municipalité
* Municipalité de Mandeville	* Municipalité
* Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare	* Municipalité
* Municipalité de Saint-Charles-Borromée	* Municipalité
* Municipalité de Saint-Côme	* Municipalité
* Municipalité de Saint-Cuthbert	* Municipalité
* Municipalité de Saint-Didace	* Municipalité
* Municipalité de Saint-Donat	* Municipalité
* Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon	* Municipalité
* Municipalité de Saint-Jean-de-Matha	* Municipalité
* Municipalité de Saint-Liguori	* Municipalité
* Municipalité de Saint-Paul	* Municipalité
* Municipalité de Saint-Zénon	* Municipalité
* Municipalité de Sainte-Julienne	* Municipalité
* Ville de L'Assomption	* Municipalité
* Ville de Lavaltrie	* Municipalité
* Ville de Notre-Dame-des-Prairies	* Municipalité
* Ville de Saint-Lin-Laurentides	* Municipalité

Tableau 3.2 Membres réguliers de l'Agence (producteurs forestiers)





Organismes	Sous-catégorie
* Groupement forestier de Maskinongé-Lanaudière	* OGC
* Terra-Bois, Coopérative de propriétaires forestiers	* OGC
* Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec	* SPB

Tableau 3.3 Membres réguliers de l'Agence (usines de transformation)

Organismes	Sous-catégorie
* Jean Riopel inc.	* Sciage
* Simon Lussier ltée	* Sciage

3.2. Les administrateurs

Conformément à son règlement intérieur, le Conseil d'administration de l'Agence peut être composé de huit administrateurs représentant les individus ou groupes suivants :

-  Le Ministre des Ressources naturelles et de la Faune;
-  Le monde municipal;
-  Les organismes reconnus de producteurs forestiers répartis également entre les organismes de gestion en commun et les syndicats de producteurs de bois;
-  Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois répartis également entre les industriels du sciage et les industriels des pâtes, papiers et panneaux.

Chaque groupe a un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre. Le Conseil d'administration administre l'organisme et les affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions et étudie toutes questions qui lui sont soumises par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. La plupart des décisions du Conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsqu'aucun groupe d'administrateurs ne s'oppose à la décision proposée.

Le tableau suivant présente les administrateurs de l'Agence qui ont été en fonction au cours de l'année 2010-2011. Deux postes sont demeurés vacants, soit un poste de la catégorie des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois et un poste de représentant du Ministre des Ressources naturelles et de la Faune.




Tableau 3.4 Liste des administrateurs de l'Agence - Année financière 2010-2011

Nom et titre	Organisme	Catégorie
* Richard Bénard	* Municipalité de Saint-Donat	* Municipal
* Guy Desjarlais	* Municipalité de Saint-Didace	* Municipal

Nom et titre	Organisme	Catégorie
* André Auger	* Ville de Saint-Lin-Laurentides	* Municipal
* Clément Ricard	* Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec	* Producteurs
* André Saulnier	* Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec	* Producteurs
* André Coutu	* Groupement forestier de Maskinongé-Lanaudière inc.	* Producteurs
* Éric Caya	* Simon Lussier Ltée	* Industrie
* Daniel Soulière	* Ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Forêt Québec	* Ministre




3.3. Le personnel

Au cours de l'exercice financier 2010-2011, la permanence de l'Agence a été assumée par les personnes suivantes :

-  M. Benoit Couture, ingénieur forestier, a agit à titre de secrétaire et de directeur;
-  Mme Martine Wolfe, a agit à titre de trésorière et adjointe administrative;
-  M. Denis Routhier, technicien forestier, a agit à titre d'agent-vérificateur.

3.4. Les conseillers forestiers accrédités

Les conseillers forestiers sont des experts du domaine de l'aménagement et de l'exploitation des forêts. Ils offrent leur assistance aux producteurs forestiers, tel que défini à l'article 120 de la Loi sur les forêts, pour diagnostiquer l'état de leurs boisés et proposer des interventions qui favorisent un aménagement durable de l'ensemble de la ressource forestière. Les conseillers forestiers accrédités de l'Agence sont soit :

-  des ingénieurs forestiers en pratique privée ;
-  des firmes de consultants ;
-  des organismes de gestion en commun (OGC).

Dans tous ces cas, le conseiller doit avoir à son emploi, à titre régulier, un ingénieur forestier inscrit à l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ) et ce dernier ne doit pas signer, agir, représenter ou avoir des intérêts pour plus d'un conseiller sur le territoire de l'Agence. L'ingénieur forestier doit être couvert par une assurance responsabilité civile et professionnelle. Tous les conseillers doivent desservir l'ensemble du territoire de l'Agence. Le conseiller doit signer un contrat d'accréditation avec l'Agence. Ce contrat l'engage notamment à appliquer le Programme conformément aux cahiers d'instructions préparés par l'Agence. Dans le cas de non-respect de ce contrat, le conseiller peut se voir retirer son accréditation ou se voir refuser le renouvellement de l'accréditation.

Tableau 3.5 Conseillers forestiers accrédités par l'Agence en 2010-2011

Nom du conseiller	Localisation
Groupement forestier de Maskinongé-Lanaudière inc.	Saint-Édouard-de-Maskinongé
Ressources Forestières Biotiques inc.	Sainte-Mélanie
Terra-Bois, Coopérative de propriétaires de boisés	Lachute
Sylva Croissance inc.	Lavaltrie

3.5. Le comité technique

a) Composition

En 2004-2005, le Comité technique a été reformé sur de nouvelles bases par le Conseil d'administration de l'Agence. Ainsi, la composition du Comité a été établie afin d'y inclure des conseillers forestiers de la région. Voici la composition du Comité pour 2010-2011:

- Deux représentants de l'Agence;
- Un représentant des producteurs;
- Un représentant du MRNF;
- Deux représentants des conseillers forestiers.

b) Mandats et objectifs

Dans un souci d'adapter les activités sylvicoles selon le contexte régional, l'Agence croit indispensable de réviser et de développer régulièrement les outils servant à la livraison du Programme de mise en valeur des forêts privées. Le Comité technique a comme mandat de revoir et d'adapter ces outils aux réalités spécifiques de Lanaudière. Le Comité a aussi comme mandat d'analyser les dossiers commandant de plus longues réflexions et de faire les recommandations d'usage au Conseil d'administration.

Il est important de souligner que ce comité n'a pas de pouvoir décisionnel. De façon plus spécifique, voici les principaux objectifs du Comité technique de l'Agence :

- Réviser et développer les outils servant à la livraison du Programme (les cahiers d'instructions techniques, administratives, de vérification opérationnelle et relatif au plan d'aménagement forestier);
- Prendre connaissance des dossiers nécessitant des analyses poussées pour produire des recommandations au Conseil d'administration;
- Analyser et développer des projets spéciaux (Volet II, demandes de financement, études, etc.).

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010-2011

4.1. Contributions financières des partenaires

Vous trouverez ci-dessous les principales contributions financières des différents partenaires de l'Agence pour l'année financière 2010-2011. Outre ces contributions, l'Agence a bénéficié de revenus d'intérêts, de revenus d'inscriptions aux formations, de remboursements de travaux et de cotisations des membres.

Tableau 4.1 Contributions financières du Gouvernement du Québec en 2010-2011

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)	Montant
Programme de mise en valeur des forêts privées	471 200 \$
Programme d'investissements sylvicoles/ Entente Canada-Québec	137 064 \$
Total	608 265 \$

Tableau 4.2 Contributions financières du Gouvernement du Canada en 2010-2011

Développement économique Canada	Montant
Fonds d'adaptation des collectivités / Entente Canada-Québec	100 000 \$
Total	100 000 \$

Tableau 4.3 Contributions financières des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation de bois en 2010-2011

Catégories de titulaires de permis d'usine de transformation du bois	Montant
Usines de sciage et déroulage	20 130 \$
Usines de pâtes - papiers - panneaux et bois d'énergie	29 761 \$
Total	49 891 \$

Tableau 4.4 Contributions financières de la Conférence régionale des élus en 2010-2011

Conférence régionale des élus Lanaudière	Montant
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II	91 023 \$
Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée	11 132 \$
Total	102 155 \$

Tableau 4.5 Contributions financières des autres partenaires en 2010-2011

Autres organismes	Montant
Municipalité régionale de comté de l'Assomption	10 835 \$
Fédération de l'U.P.A. de Lanaudière	13 680 \$
Total	24 515 \$

Tableau 4.6 Contributions financières des producteurs forestiers en 2010-2011

Producteurs forestiers	Montant
Producteurs forestiers bénéficiaires des programmes d'aide	302 826 \$
Total	302 826 \$

Il est important de souligner que les contributions financières des producteurs forestiers sont de forme indirecte. En effet, les producteurs bénéficiaires du programme d'aide financière de l'Agence contribuent à la réalisation des activités en assumant environ 29% des coûts des travaux de mise en valeur (Annexe 2).

Les contributions financières des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation de bois proviennent de différents types d'usines et de régions variées. Cette contribution est en quelque sorte une redevance sur le bois acheté en forêt privée lanauoise et elle est une source de revenus variable et difficilement prévisible. Vous trouverez ci-dessous la liste des usines ayant contribué financièrement durant l'année financière 2010-2011.

Tableau 4.7 Contributions financières des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation de bois en 2010-2011

Industries des pâtes, papiers, panneaux et autres	Localisation
* Arbec SENC	Saint-Georges de Champlain
* Fortress Speciality Cellulose inc.	Thurso
* Kruger Wayagamack	Trois-Rivières
* Papiers Domtar	Windsor
* Silicium Bécancour inc.	Bécancour
Industries du sciage et déroulage	Localisation
* Les Entreprises TAG	Saint-Michel-des-Saints
* Industrie Maibec inc.	Saint-Pamphile
* Jean Riopel inc.	Chertsey
* Les Planchers Mercier	Drummondville
* Produits forestiers Laurentiens	L'Annonciation
* 9009-6645 Québec inc.	Mascouche
* Scierie Carrière	Lachute
* Scierie Rivest inc.	Saint-Jean-de-Matha
* Simon Lussier ltée	Sainte-Émélie-de-l'Énergie
* Terra-Bois, Coopérative de propriétaires de boisés	Lachute

4.2. Contributions en services

Les contributions en services proviennent de la participation bénévole des administrateurs et des membres du Comité technique aux différentes rencontres. Vous trouverez ci-dessous les principales contributions en services des différents partenaires de l'Agence pour l'année financière 2010-2011.

Tableau 4.8 Contributions en services du monde municipal en 2010-2011

Représentants du monde municipal	Montant
MRC de Montcalm	
* Participation aux rencontres du Conseil d'administration	900 \$
MRC de d'Autray	
* Participation aux rencontres du Conseil d'administration	1 800 \$
Total	2 700 \$

Tableau 4.9 Contributions en services des producteurs forestiers en 2010-2011

Représentants des producteurs forestiers	Montant
Syndicat des propriétaires forestiers du Sud-Ouest du Québec	
* Participation aux rencontres du Conseil d'administration	900 \$
Groupement forestier de Maskinongé-Lanaudière inc.	
* Participation aux rencontres du Conseil d'administration	700 \$
* Participation aux rencontres du Comité technique	650 \$
Total	1 350 \$

Tableau 4.10 Contributions en services des usines de transformation en 2010-2011

Représentants des titulaires de permis d'usine de transformation du bois	Montant
Simon Lussier Ltée	
* Participation aux rencontres du Conseil d'administration	1 260 \$
Total	1 260 \$

Tableau 4.11 Contributions en services du MRNF en 2010-2011

Représentants du Ministre	Montant
MRNF - Forêt Québec - Unité de gestion Laval-Lanaudière	
* Participation aux rencontres du Conseil d'administration	1 870 \$
* Participation aux rencontres du Comité technique	500 \$
Total	2 370 \$

4.3. Le Conseil d'administration

Au sein de l'Agence, il revient au Conseil d'administration de voir à la bonne gestion de l'Agence et à la réalisation de ses mandats et objectifs. Au cours de l'année 2010-2011, plusieurs dossiers ont été traités par les administrateurs qui se sont rencontrés à six reprises.

Afin de s'assurer d'une gestion efficace et soutenue, le Conseil d'administration a analysé les rapports d'étape des employés permanents et du comité technique. Un suivi du budget et des activités, incluant la livraison des programmes d'aide financière de l'Agence, a été présenté et analysé. Selon les besoins, différents mandats ont été attribués au personnel permanent et au comité technique. Finalement, la transparence de cette gestion est annuellement présentée aux membres de l'Agence par la tenue d'une assemblée générale et par le dépôt d'un rapport annuel et des états financiers.

Tableau 4.12 Présence des administrateurs aux rencontres en 2010-2011

Catégorie	Administrateurs	13 mai	22 juin	24 sept.	24 nov.	20 janv.	17 mars
Municipal	André Auger	P	P	n/a	n/a	n/a	P
	Richard Bénard	n/a	n/a	A	A	A	n/a
	Guy Desjarlais	P	P	P	P	P	P
Producteurs	Clément Ricard	P	P	n/a	n/a	n/a	n/a
	André Saulnier	n/a	n/a	P	P	P	P
	André Coutu	P	P	P	P	P	P
Industrie	Éric Caya	P	P	P	P	P	P
MRNF	Daniel Soulière	P	P	P	P	P	P

*** Légende : P = présent, A = absent, n/a = non-applicable

4.4. Le Comité technique

Il revient au Comité technique de l'Agence de réviser et de développer régulièrement les outils servant à la livraison du Programme de mise en valeur des forêts privées. Au cours de l'année 2010-2011, plusieurs dossiers ont été traités par les membres du Comité technique qui se sont rencontrés à deux reprises.

Tableau 4.13 Présence des membres du Comité technique aux rencontres en 2010-2011

Catégorie	Membres	24 février	31 mars
Agence	Benoit Couture	P	P
	Denis Routhier	P	A
Producteurs	Jean-Luc Paquin	P	P
MRNF	Sylvain Leblanc	P	P
Conseillers	Jean-Sébastien Malo	P	P
	Patrice Moreau	P	P

*** Légende : P = présent, A = absent

4.5. Les programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Depuis sa création, l'Agence administre le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées dans la région (Programme régulier). Afin de contrer le sous-financement lié à ce programme, l'Agence cherche continuellement d'autres sources de financement afin de répondre davantage aux besoins des producteurs forestiers et intensifier l'aménagement forestier durable en forêt privée.

Des travaux supplémentaires ont été réalisés grâce à une enveloppe budgétaire provenant du MRNF et de Développement économique Canada (DEC) dans le cadre d'une entente Canada-Québec (Programme d'investissements sylvicoles). L'Agence a aussi administré des projets déposés dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II), géré par la Conférence régionale des élus de Lanaudière. Enfin, deux autres ententes spécifiques ont permis de soutenir davantage de producteurs forestiers, soit une avec la Municipalité régionale de comté de l'Assomption et une autre avec la Fédération de l'U.P.A. de Lanaudière (FUPAL).

4.5.1. Programme régulier d'aide financière

Au cours de l'année financière 2010-2011, l'Agence a versé un total de 410 773\$ aux producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur dans le cadre du Programme régulier d'aide financière. Les traitements sylvicoles par groupe de travaux sont les suivants :

Tableau 4.14 Traitements sylvicoles réalisés par groupe de travaux en 2010-2011 – Programme régulier

Code	Groupe de travaux	Montant	% du budget	Unités réalisées
05	Préparation de terrain	10 072 \$	2,5%	13,6 ha
06	Reboisement	5 859 \$	1,4%	12,4 1000 plants
07	Entretien de plantation	53 329 \$	13,0%	66,4 ha
07	Installation de paillis	6 669 \$	1,6%	11,4 km
08	Traitements non-commerciaux	111 685 \$	27,2%	119,0 ha
09	Traitements commerciaux	176 521 \$	42,9%	191,5 ha
10	Installation de ponceaux	8 893 \$	2,2%	84,9 mètres
11	Plans d'aménagement forestier	37 745 \$	9,2%	156 PAF
Total		410 773 \$		

* Note : Un sommaire plus détaillé par traitement et par groupe de travaux est présenté en annexe 1.

4.5.2. Programme d'investissements sylvicoles

Le MRNF et DEC ont accordé de nouveau une enveloppe spécifique afin de réaliser davantage de travaux sylvicoles en forêt privée. Ainsi, l'Agence a pu verser une aide financière supplémentaire de 224 890\$ dans le cadre du Programme d'investissements sylvicoles. Les activités réalisées sont les suivantes :

Tableau 4.15 Traitements sylvicoles réalisés par groupe de travaux en 2010-2011 – PIS

Code	Groupe de travaux	Montant	% du budget	Unités réalisées
05	Préparation de terrain	10 837 \$	4,8%	14,6 ha
06	Reboisement	49 789 \$	22,1%	120,9 1000 plants
07	Entretien de plantation	56 612 \$	25,2%	65,4 ha
07	Installation de paillis	19 231 \$	8,6%	32,9 km
08	Traitements non-commerciaux	50 471 \$	22,4%	55,7 ha
09	Traitements commerciaux	37 950 \$	16,9%	41,3 ha
Total		224 890 \$		

* Note : Un sommaire plus détaillé par traitement et par groupe de travaux est présenté en annexe 1.

4.5.3. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II)

L'Agence et ses partenaires ont finalisé un projet qui avait été entamé l'année dernière dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II). De plus, deux autres projets ont été entrepris dans le cadre de ce programme en 2010-2011. Ainsi, l'Agence a pu verser une aide financière supplémentaire de 84 565\$, ce qui a permis de réaliser davantage de travaux sylvicoles. Les traitements sylvicoles réalisés sont les suivants :

Tableau 4.16 Traitements sylvicoles réalisés par groupe de travaux en 2010-2011 – Volet II

Code	Groupe de travaux	Montant	% du budget	Unités réalisées
05	Préparation de terrain	4 368 \$	5,2%	2,8 ha
06	Reboisement	5 211 \$	6,2%	9,8 1000 plants
07	Entretien de plantation	2 571 \$	3,0%	3,0 ha
08	Traitements non-commerciaux	25 156 \$	29,7%	26,6 ha
09	Traitements commerciaux	47 259 \$	55,9%	53,4 ha
Total		84 565 \$		

* Note : Un sommaire plus détaillé par traitement et par groupe de travaux est présenté en annexe 1.

4.5.4. Programme d'aide aux propriétaires forestiers de la MRC de L'Assomption

L'Agence collabore depuis plusieurs années avec la MRC de L'Assomption dans ses efforts de valorisation des boisés de son territoire. Cette année, la MRC désire accentuer l'aménagement forestier et soutenir des propriétaires actifs en investissant principalement sur le terrain. Voici les travaux réalisés dans le cadre de ce projet :

Tableau 4.17 Traitements sylvicoles réalisés par groupe de travaux en 2010-2011 – MRC L'Assomption

Code	Groupe de travaux	Montant	% du budget	Unités réalisées
05	Préparation de terrain	220 \$	2,4%	0,5 ha
07	Entretien de plantation	1 587 \$	17,6%	1,9 ha
09	Traitements commerciaux	7 218 \$	80,0%	8,2 ha
Total		9 025 \$		

* Note : Un sommaire plus détaillé par traitement et par groupe de travaux est présenté en annexe 1.

4.5.5. Projet de gestion intégrée des ressources de la FUPAL

La Fédération de l'U.P.A. de Lanaudière a sollicité la participation de l'Agence dans le cadre de son projet de gestion intégrée des ressources du Bassin versant du ruisseau Saint-Esprit. Un des objectifs de ce projet était de sensibiliser les agriculteurs de ce territoire aux rôles et potentiels diversifiés de leur boisé. Pour y arriver, une partie de ce projet consistait à la réalisation concrète de travaux d'aménagement forestier. L'Agence a donc géré cette activité grâce à la structure habituelle de livraison de ses programmes. Les traitements sylvicoles réalisés sont les suivants :

Tableau 4.18 Traitements sylvicoles réalisés par groupe de travaux en 2010-2011 – FUPAL

Code	Groupe de travaux	Montant	% du budget	Unités réalisées
08	Traitements non-commerciaux	2 857 \$	23,5%	2,9 ha
09	Traitements commerciaux	9 293 \$	76,5%	10,5 ha
Total		12 149 \$		

* Note : Un sommaire plus détaillé par traitement et par groupe de travaux est présenté en annexe 1.

4.5.6. Bilan des programmes 2010-2011

a) Travaux sylvicoles réalisés

En somme, l'Agence a versé un total de 741 402 \$ aux producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur via les nombreux programmes en vigueur en 2010-2011 (Tableau 4.19). L'aide financière versée dans le cadre du Programme régulier représente 55% du budget global, tandis que celle versée dans le cadre des autres programmes en vigueur s'élève à 45%.

Tableau 4.19 Aide financière versée par programme en 2010-2011

Code	Programme	Montant	% du budget
01	Programme régulier	410 773 \$	55,4%
06	Programme d'investissements sylvicoles	224 890 \$	30,3%
04	Programme Volet II	84 565 \$	11,4%
01	Programme d'aide - MRC de L'Assomption	9 025 \$	1,2%
04	Projet de gestion intégrée - FUPAL	12 149 \$	1,7%
Total		741 402 \$	

Pour l'ensemble des programmes, les travaux de préparation de terrain représentent environ 3,4% de la valeur totale des travaux sylvicoles financés, les travaux de reboisement 8,2%, les travaux d'entretien de plantation 18,9%, les traitements non-commerciaux 25,6%, les traitements commerciaux 37,5%, la construction de ponceau 1,2% et les plans d'aménagement forestier 5,1%. Les travaux commerciaux de l'ensemble des programmes ont généré un volume de bois estimé à environ 19 225 m³ solide.

Tableau 4.20 Traitements sylvicoles réalisés par groupe de travaux en 2010-2011

Code	Groupe de travaux	Montant	% du budget	Unités réalisées
05	Préparation de terrain	25 497 \$	3,4%	31,5 ha
06	Reboisement	60 859 \$	8,2%	143,1 1000 plants
07	Entretien de plantation	114 099 \$	15,4%	136,7 ha
07	Installation de paillis	25 900 \$	3,5%	44,3 km
08	Traitements non-commerciaux	190 169 \$	25,6%	204,2 ha
09	Traitements commerciaux	278 241 \$	37,5%	304,9 ha
10	Installation de ponceaux	8 893 \$	1,2%	84,9 mètres
11	Plans d'aménagement forestier	37 745 \$	5,1%	156 PAF
Total		741 402 \$		

b) Producteurs forestiers desservis

Dans l'ensemble des programmes en vigueur en 2010-2011, un total de 289 producteurs forestiers reconnus ont reçu une aide financière pour la réalisation de travaux sylvicoles ou la confection de PAF. En somme, c'est plus de 30% des 961 producteurs forestiers reconnus de la région qui ont pu bénéficier de l'aide des programmes. L'Agence évalue qu'il y a environ 8 320 propriétaires ayant des propriétés forestières de plus de 4 hectares dans Lanaudière (PPMV 2001). Elle estime donc avoir desservi environ 3,5% des propriétaires forestiers de la région.

La répartition des producteurs desservis par Municipalité régionale de comté (MRC) est relativement proportionnelle au nombre estimé de propriétaires forestiers dans ces territoires (Tableau 4.21). Ainsi, il y a eu davantage de producteurs desservis dans les MRC qui comptent le plus de propriétaires, telles que la MRC de Matawinie et la MRC de d'Autray.

Tableau 4.21 Répartition des producteurs desservis par MRC en 2010-2011

MRC	Propriétaires de 4 ha +		Producteurs desservis	
	Nombre	%	Nombre	%
Matawinie	3 414	41%	116	40%
D'Autray	2 079	25%	82	28%
Montcalm	1 641	20%	57	19%
Joliette	510	6%	24	8%
L'Assomption	299	4%	11	4%
Les Moulins	377	5%	3	1%
Total	8 320	100%	293	100%

* Certains producteurs ont des propriétés dans plusieurs MRC, d'où la différence de 4 producteurs

c) Répartition de l'aide financière versée par MRC

La répartition des montants versés pour chacune des municipalités et MRC représente bien l'importance du territoire forestier de chacune des MRC (Tableau 4.22). Ainsi, l'Agence a versé environ 50% de son aide financière dans les municipalités de la MRC de Matawinie, environ 21% dans celle de la MRC d'Autray et 14% dans celles de la MRC de Montcalm. Les MRC les moins forestières ont reçu quant à elles environ 9% pour la MRC de Joliette, 4% pour la MRC de l'Assomption et moins de 1% pour la MRC les Moulins.

Tableau 4.22 Répartition des montants versés MRC en 2010-2011

MRC	Superficie forestière		Aide financière versée	
	Hectares	%	\$	%
Matawinie	122 091	52%	375 960 \$	50,7%
D'Autray	51 428	22%	158 125 \$	21,3%
Montcalm	31 359	13%	105 954 \$	14,3%
Joliette	13 087	6%	70 918 \$	9,6%
L'Assomption	5 813	2%	27 087 \$	3,7%
Les Moulins	10 080	4%	3 358 \$	0,4%
Total	233 858	100%	741 402\$	100%

4.5.7. Vérification opérationnelle 2010-2011

a) Vérification des travaux

L'Agence doit réaliser la vérification opérationnelle des travaux sylvicoles financés sur son territoire. Elle vise à s'assurer que les objectifs des programmes sont atteints et à exercer une surveillance de l'aide financière versée aux producteurs forestiers. De plus, cette opération vise à évaluer la qualité des services

offerts par les conseillers forestiers. Enfin, elle comporte aussi un support technique aux conseillers forestiers afin d'interpréter et appliquer de façon uniforme les instructions établies par l'Agence.

Le pourcentage de vérification visé était d'environ 10% de l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre des différents programmes. Le tableau suivant présente l'intensité de la vérification réalisée dans tous les programmes en vigueur en 2010-2011. Ainsi, l'objectif visé a presque été atteint dans son ensemble car un peu plus de 9% des traitements ont été vérifiés. Encore cette année, l'Agence a concentré ses efforts sur la vérification de travaux qui se sont réalisés, ce qui a permis de vérifier 11% de la valeur monétaire des traitements réalisés.

Tableau 4.23 Résultats de vérification opérationnelle 2010-2011

Programme	Traitements vérifiés (nb)	Traitements réalisés (nb)	Traitements vérifiés (%)	Traitements vérifiés (\$)	Traitements réalisés (\$)	Traitements vérifiés (%)
01 - Régulier	25	313	8%	39 515 \$	419 798 \$	9%
06 - PIS	18	174	10%	33 238\$	224 890 \$	15%
04 - Volet II	6	50	12%	5 417\$	96 714 \$	6%
Total	49	537	9%	78 169 \$	741 402 \$	11%

Le tableau qui suit présente les résultats de conformité des travaux vérifiés de l'année pour chacun des programmes en vigueur. L'Agence utilise un système développé à l'interne pour la compilation des résultats de l'ensemble des conseillers forestiers. Les résultats sont semblables d'un programme à l'autre et la grande majorité des travaux présentaient une belle qualité à tous les niveaux de vérification.

Tableau 4.24 Conformités des traitements de la vérification opérationnelle 2010-2011

Programme	Conformité administrative	Conformité technique	Conformité exécution
Régulier et PIS	96%	95%	97%
Volet II	96%	89%	96%

b) Protection des travaux

L'Agence réalise un suivi d'environ 10% des travaux dont l'engagement des producteurs arrive à échéance au cours de chaque année financière. Ce suivi vise à s'assurer d'une protection adéquate des investissements publics sur les propriétés privées.

Une visite terrain de traitements réalisés en 2005-2006 a donc été effectuée, ce qui a permis de vérifier 7% de la valeur monétaire de l'ensemble de ces travaux. L'Agence a constaté quatre cas de travaux détruits en cours d'année, ce qui a permis de récupérer plus de 4 600\$ d'aide financière.

5. SUIVI DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR

L'Agence doit assurer le suivi du Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de son territoire (PPMV), dont particulièrement le plan d'action du document de planification. Évidemment, le niveau de suivi est dépendant des moyens disponibles, de la collaboration des partenaires et surtout des priorités d'action. En effet, certaines activités à court terme ont été identifiées lors de la confection du PPMV. Toutefois, certaines priorités découlent de situations particulières et de décisions des partenaires.

5.1. Intensification de l'aménagement durable en forêt privée

La région de Lanaudière dispose d'un des plus petits budgets du Québec destinés à l'aménagement en forêt privée. Bien que son territoire couvre 3,4% des superficies forestières productives privées de la province et que 6,4% des propriétaires forestiers de l'ensemble du Québec se trouvent dans Lanaudière, elle ne reçoit que 1,8% du budget des programmes de mise en valeur des forêts privées du Québec. L'Agence dénonce depuis le début de son existence cette inégalité qui entraîne un sous-aménagement chronique de la forêt privée en région.

Une des principales priorités d'action identifiées au PPMV de l'Agence est donc de démontrer le besoin d'augmenter la mise en valeur des forêts privées et en revendiquer les fonds nécessaires. Depuis quelques années, l'Agence mise sur le potentiel de production de bois de qualité et l'aménagement durable des forêts privées pour répondre à certaines priorités d'action identifiées dans le PPMV. Plusieurs projets et représentations ont été réalisés en 2010-2011 et ont permis de répondre à ces objectifs :

- Démontrer le besoin d'augmenter le budget dans la région et rechercher des partenaires financiers;
- Démontrer la rentabilité et le rôle socio-économique de la mise en valeur des forêts privées;
- Promouvoir le Programme et l'Agence auprès des propriétaires et des intervenants régionaux;
- Optimiser le fort potentiel de production de bois de qualité des forêts privées lanaudoises;
- Démontrer la compatibilité des activités d'aménagement forestier avec le maintien du couvert forestier, des écosystèmes forestiers et des activités récréo-touristiques.

Des démarches ont été réalisées au niveau provincial par le passé, mais sont demeurées sans réponse. L'Agence s'est donc attardée au cours des sept dernières années à convaincre des intervenants régionaux à investir en aménagement en forêt privée.

5.1.1. Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier 2010-2011

L'Agence a déposé deux projets dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II). Ces projets ont bénéficié de l'appui de la région, en l'occurrence la CRÉ de Lanaudière, car ils ont été recommandés à l'intérieur de l'enveloppe disponible. Ainsi, l'Agence s'est vue accordée un montant d'environ 105 000\$ pour la réalisation de ces projets échelonnés sur deux ans. Jusqu'à maintenant, ces projets sont réalisés à environ 50% et les activités suivantes sont prévues :

- Éclaircie commerciale adaptée de feuillus tolérants ;
- Coupe préparatoire par trouées suivie d'un enrichissement en feuillus nobles ;
- Coupe non-commerciale par trouées suivie d'un enrichissement en feuillus nobles ;
- Éclaircie précommerciale adaptée de feuillus tolérants ;
- Taille et élagage de plantations feuillues ;
- Entretien de plantations feuillues par puits de lumière ;

- Coupe d'amélioration d'érablière ;
- Travaux sylvicoles avec mesures d'atténuation pour la faune.

Un des projets vise à expérimenter différentes pratiques sylvicoles axées sur l'amélioration de la qualité des forêts feuillues. L'autre projet vise à démontrer la complémentarité de la sylviculture avec le maintien des habitats fauniques et des activités acéricoles. Ces projets permettent aussi d'intensifier l'aménagement durable en forêt privée tout en réalisant de nouvelles pratiques sylvicoles adaptées à la forêt privée de la région. Ils ont donc permis de desservir plus de producteurs forestiers, réaliser plus de travaux sylvicoles et par conséquent mettre davantage de bois en marché.

5.1.2. Programme d'aide aux propriétaires forestiers de la MRC de L'Assomption

L'Agence offre un soutien à la MRC de L'Assomption depuis plusieurs années pour l'accompagner dans ses efforts de valorisation des boisés de son territoire. En 2010-2011, la MRC désirait favoriser la formation des propriétaires forestiers, de même que participer au financement de certaines interventions sylvicoles. La MRC a désigné l'Agence comme gestionnaire de son programme d'aide aux propriétaires et une somme de 10 835\$ a été octroyée pour la réalisation de ce mandat. De son côté, l'Agence a investi une somme de 12 500\$ dans ce programme spécifique au territoire de L'Assomption.

Ce programme a permis d'offrir une aide financière et technique à plusieurs producteurs forestiers pour réaliser différentes interventions sylvicoles sur leur propriété. Au total, plus de 21 500\$ ont été versés en aide financière pour la réalisation de ces travaux. De plus, ce programme a incité 7 propriétaires de la MRC à s'inscrire à différentes formations offertes par l'Agence.

5.1.3. Projet de gestion intégrée des ressources de la FUPAL

La Fédération de l'U.P.A. de Lanaudière a sollicité la participation de l'Agence dans le cadre de son projet de gestion intégrée des ressources du Bassin versant du ruisseau Saint-Esprit. Un des objectifs de ce projet était de sensibiliser les agriculteurs de ce territoire aux rôles et potentiels diversifiés de leur boisé. Pour y arriver, une partie de ce projet consistait à la réalisation concrète de travaux d'aménagement forestier. L'Agence a donc géré cette activité grâce à la structure habituelle de livraison de ses programmes et une somme de 13 680\$ a été investie par la FUPAL.

Jusqu'à maintenant, ce projet a permis d'offrir une aide financière et technique à plusieurs agriculteurs afin de réaliser différentes interventions sylvicoles dans leur érablière et bénéficier de visites-conseils de conseillers forestiers. Ce projet est réalisé à environ 50% et sera poursuivi en 2011-2012.

5.1.4. Projet de cartographie des plantations

L'Agence a finalisé un projet financé dans le cadre du Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée, géré par la CRÉ de Lanaudière. L'objectif général visé était de numériser toutes les plantations établies sur le territoire privé de Lanaudière. Nous estimons avoir complété la période allant de 1990 à 2009, tandis que le reboisement antérieur a été numérisé à environ 50%. En somme, c'est plus de 2 800 hectares de plantations qui ont été cartographiées (voir tableau 5.1) et nous évaluons à 1 200 hectares la superficie des plantations à numériser.

Tableau 5.1 Répartition des plantations par MRC

MRC	Superficie (ha)	% Superficie
MRC de D'Autray	1 092	39%
MRC de Joliette	113	4%
MRC de L'Assomption	43	2%
MRC de Matawinie	1 363	48%
MRC de Montcalm	154	5%
MRC les Moulins	49	2%
TOTAL	2 813	100%

Le projet a permis de dresser un bilan du reboisement réalisé en forêt privée et de mieux connaître le potentiel des plantations du territoire. L'Agence avait sous-estimé la superficie couverte par les plantations en territoire privé, et par conséquent l'énorme potentiel pour la sylviculture et la production de bois. En effet, la superficie totale des plantations est estimée à environ 4 000 hectares et pourraient générer un volume d'environ 1,2 millions de mètres cubes de bois à différentes périodes.

Plusieurs plantations sont arrivées à un stade où il est temps de concrétiser les efforts du passé et optimiser les investissements publics et privés. Le potentiel pour la réalisation de travaux, comme par exemple une première éclaircie commerciale, est énorme. Il est donc temps d'agir, mais il reste plusieurs défis à relever afin d'avoir les moyens d'intervenir à plus grande échelle.

Au niveau de la mise en marché du bois, il faut s'assurer d'avoir des marchés suffisants et avantageux pour le bois d'éclaircie. Pour fournir un encadrement technique et financier aux propriétaires, des sommes supplémentaires au budget actuel devront être disponibles pour financer l'aménagement. Il faut aussi trouver un moyen d'identifier les propriétaires actuels des plantations et particulièrement ceux qui sont inactifs. Ensuite, nous devons les convaincre de la nécessité d'intervenir dans leur plantation, grâce à de la formation et de l'information. Enfin, la disponibilité de la main-d'œuvre est un facteur très important, particulièrement pour la réalisation des travaux d'éclaircie commerciale. Tous ces défis peuvent être relevés en autant que les partenaires de la forêt privée lanauoise disposent des moyens pour y arriver.

5.2. Représentations auprès des propriétaires forestiers

Un des principaux objectifs du PPMV est de mettre en place des programmes de formation, d'informations et de transfert de connaissances destinés aux propriétaires de boisés. Le but est de faire connaître l'Agence et ses mandats, mais surtout d'améliorer les connaissances des propriétaires forestiers.

L'Agence a offert onze séances de formation et dix sujets différents ont été traités. En somme, c'est près de 74 propriétaires distincts qui ont profité de l'offre de formations pour un total de 131 inscriptions. Les propriétaires ont donc suivi en moyenne deux formations et près de 8% des producteurs forestiers enregistrés ont participé aux formations.

Tableau 5.2 Participation des propriétaires aux formations 2010-2011

Formation	Lieu	Date	Inscriptions
Identification plantes médicinales-culinaires	Berthierville	5 juin 2010	17
Mise en marché et façonnage des bois	Ste-Julienne	26 juin 2010	9
Identification des arbres de mon boisé	Berthierville	21 août 2010	14
Utilisation de la débroussailleuse	Ste-Julienne	28 août 2010	7
Carte et boussole	Berthierville	18 septembre 2010	10
Éclaircies et jardinage	Ste-Julienne	25 septembre 2010	10
Démonstration de travaux en forêt	Ste-Mélanie	9 octobre 2010	6
Cours de GPS	Berthierville	16 octobre 2010	15
Abattage manuel et sécuritaire des arbres	Ste-Julienne	4-5 décembre 2010	10
Abattage manuel et sécuritaire des arbres	Ste-Julienne	11-12 décembre 2010	11
Fiscalité forestière	Rawdon	22 janvier 2011	22
TOTAL			131

Un des objectifs principaux des formations est de fournir aux propriétaires plus d'outils et de connaissances afin de les inciter à passer à l'action pour améliorer leur boisé. Par ailleurs, certains participants ont même déjà entrepris des travaux sylvicoles suite aux formations qu'ils ont suivies.

L'Agence a aussi offert des présentations sur les programmes d'aide offerts en forêt privée au sein du secteur agricole. Une présentation a été offerte dans le cadre d'une journée agro-forestière organisée par le MAPAQ et deux autres auprès d'étudiants en agriculture du Cégep régional de Lanaudière à Joliette.

5.3. Représentations au sein du monde municipal

L'Agence a poursuivi ses efforts afin de se faire connaître et sensibiliser le monde municipal à la mise en valeur des forêts privées. Ces représentations visent aussi à démontrer la compatibilité de ses activités d'aménagement forestier avec le maintien du couvert forestier, des écosystèmes forestiers et des autres activités. Dans cette optique, l'Agence a participé aux travaux du Comité multiresources pour la gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal de la MRC de Matawinie (5 rencontres).

5.4. Représentations régionales

Afin d'assurer la place de l'Agence et le rôle de la forêt privée en région, plusieurs représentations ont été faites au cours de l'année. Ainsi, l'Agence a participé aux activités de la Commission sur les ressources naturelles et le territoire de Lanaudière (13 rencontres). L'Agence a aussi donné son avis sur les projets du programme Volet II touchant à la forêt privée.

L'Agence s'est encore une fois impliquée activement en participant au Conseil d'administration et aux activités de l'Association forestière de Lanaudière. Les principales activités auxquelles l'Agence a participé sont les suivantes : 8 rencontres du Conseil d'administration, 6 rencontres du comité organisateur du colloque forestier régional et une séance de distribution d'arbres auprès du grand public.

La participation active de l'Agence au sein de ces organismes favorise sa reconnaissance et ses mandats par les différents intervenants régionaux. Elle donne aussi une place privilégiée à la forêt privée dans l'ensemble du secteur forestier lanaudois.

6. HISTORIQUE

6.1. Bilan des traitements sylvicoles réalisés

Depuis sa création en 1996, l'Agence a versé de l'aide financière pour la réalisation d'une quantité relativement importante de travaux sylvicoles. En effet, au cours de ces années, plus de 12 100 hectares ont été traités, près de 3,3 millions de plants ont été mis en terre, près de 270 kilomètres de chemins ou de canaux de drainage furent construits et près de 2 000 plans d'aménagement confectionnés (Tableau 7.1).

Tableau 7.1 Travaux sylvicoles financés de 1996 à 2010

Code	Groupe de travaux	Programme régulier	Autres programmes	Total
05	Préparation de terrain (ha)	715	58	773
06	Reboisement (1 000 plants)	2 987	302	3 289
07	Entretien de plantation (ha)	1 591	597	2 188
08	Traitements non-commerciaux (ha)	3 655	490	4 145
09	Traitements commerciaux (ha)	4 081	926	5 007
10	Drainage et voirie (km)	269	0	269
10	Installation de ponceau (mètre)	155	12	167
11	Plans d'aménagement forestier	1 828	148	1 976
12	Services techniques (visite)	14	17	31

La majorité des travaux sont associés au programme régulier puisqu'il constituait la seule source de financement de l'Agence de 1996 à 2003. Toutefois, l'importance des autres programmes a pris de l'ampleur au cours des sept dernières années. Ainsi, l'Agence a versé un total de près de 10,5 millions de dollars aux producteurs forestiers de la région, soit une moyenne de près de 700 000\$ par année. Les activités de remise en production représentent 28% du budget octroyé, les traitements non-commerciaux 33%, les traitements commerciaux 32% et les autres activités 7%.

Tableau 7.2 Aide financière versée par l'Agence de 1996 à 2010

Code	Groupe de travaux	Programme régulier	Autres programmes	Total	% Budget
05	Préparation de terrain	504 148 \$	50 690 \$	554 838 \$	5%
06	Reboisement	931 672 \$	138 188 \$	1 069 860 \$	10%
07	Entretien de plantation	918 561 \$	444 659 \$	1 363 220 \$	13%
08	Traitements non-commerciaux	2 950 570 \$	442 923 \$	3 393 493 \$	33%
09	Traitements commerciaux	2 632 668 \$	710 621 \$	3 343 289 \$	32%
10	Drainage et voirie	321 704 \$	1 200 \$	322 904 \$	3%
11	Plans d'aménagement forestier	371 395 \$	37 445 \$	408 840 \$	4%
12	Services techniques	1 520 \$	2 115 \$	3 635 \$	0%
	Total	8 632 238 \$	1 827 841 \$	10 460 079 \$	100%

6.2. Évolution de l'aide financière versée

De 1996 à 2003, le niveau de travaux sylvicoles réalisés sur le territoire était complètement dépendant des contributions des partenaires du programme régulier. En analysant la figure ci-dessous, on remarque qu'il y a eu une augmentation importante de l'aide financière versée de 1996 à 1999 dans ce programme. Pour la période suivante, on remarque une baisse d'environ 430 000\$, soit une diminution de plus de 50% en onze ans. Cette baisse est en grande partie causée par une diminution importante des contributions de l'industrie et du MRNF au programme régulier (voir section 6.3). L'Agence a donc été contrainte d'offrir le plus bas niveau d'aide financière de son histoire dans le cadre du programme régulier en 2010-2011.

Par contre, lors des sept dernières années, l'Agence a pu compter sur différents partenaires et ainsi offrir de l'aide financière supplémentaire grâce à la réalisation de programmes spéciaux. Grâce à ces programmes ponctuels, l'Agence a pu augmenter progressivement l'aide financière aux propriétaires à partir de 2004, pour atteindre un niveau record l'an dernier. En 2010-2011, le niveau d'aide financière offert dans ces programmes a par contre diminué d'environ 200 000\$.

Globalement, l'Agence a versé un total de plus 740 000\$ aux producteurs forestiers en 2010-2011, soit le sixième plus haut niveau de son histoire. Soulignons que près de 43% de l'aide financière versée provenait de programmes spéciaux.

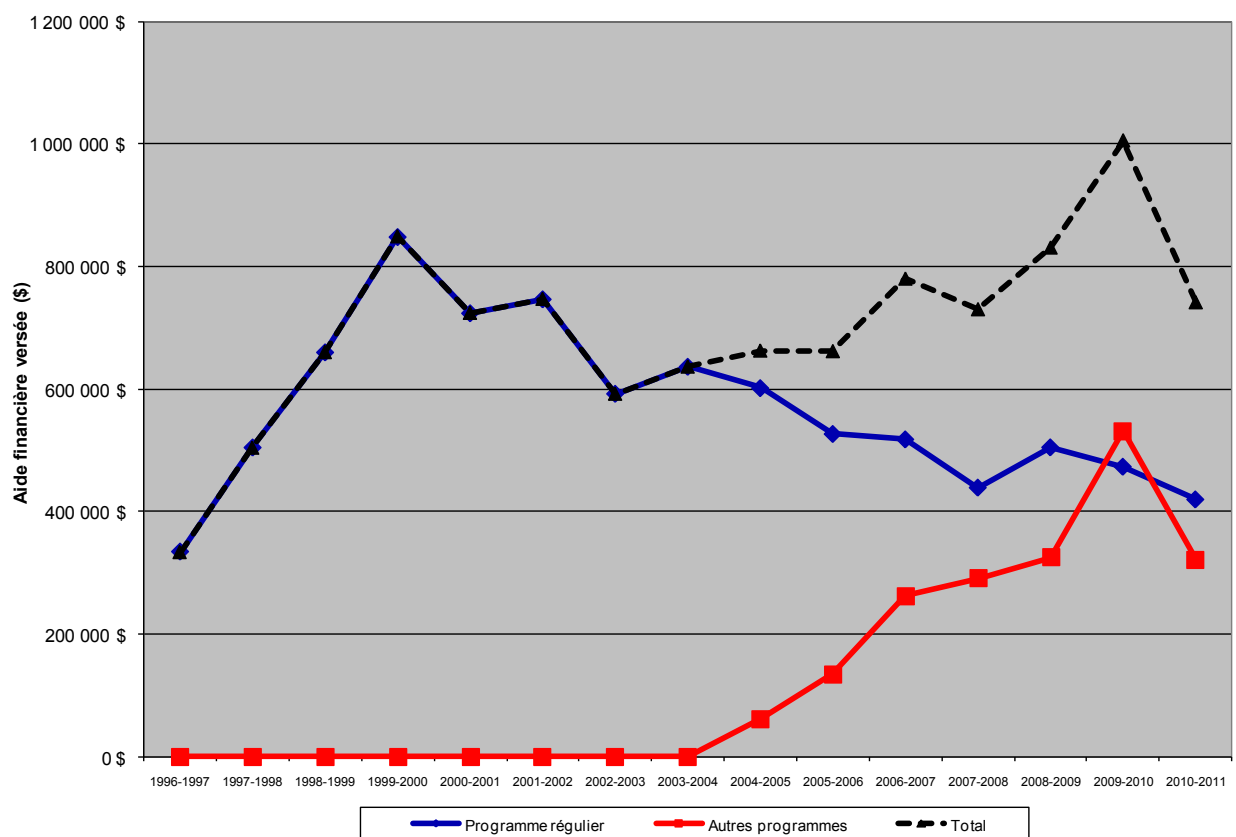


Figure 6.1 Évolution de l'aide financière versée de 1996 à 2010

6.3. Évolution de la contribution des partenaires

Depuis 1996, le financement du programme régulier provient principalement du Ministère des ressources naturelles et de la Faune (MRNF) avec près de 7,5 millions de dollars et de l'industrie forestière avec plus de 2,5 millions. Au fil des années, ces contributions ont diminué et ont eu un impact direct sur le niveau d'aide financière versée aux propriétaires. En effet, on constate une chute spectaculaire de la contribution de l'industrie depuis 1998 (Figure 6.2). En 2010-2011, la contribution de l'industrie a atteint son plus bas niveau depuis la création de l'Agence. Soulignons aussi que la contribution du MRNF au programme régulier a diminué considérablement depuis 1999-2000. En effet, elle a diminué d'environ 180 000\$ (28%) lors de cette période.

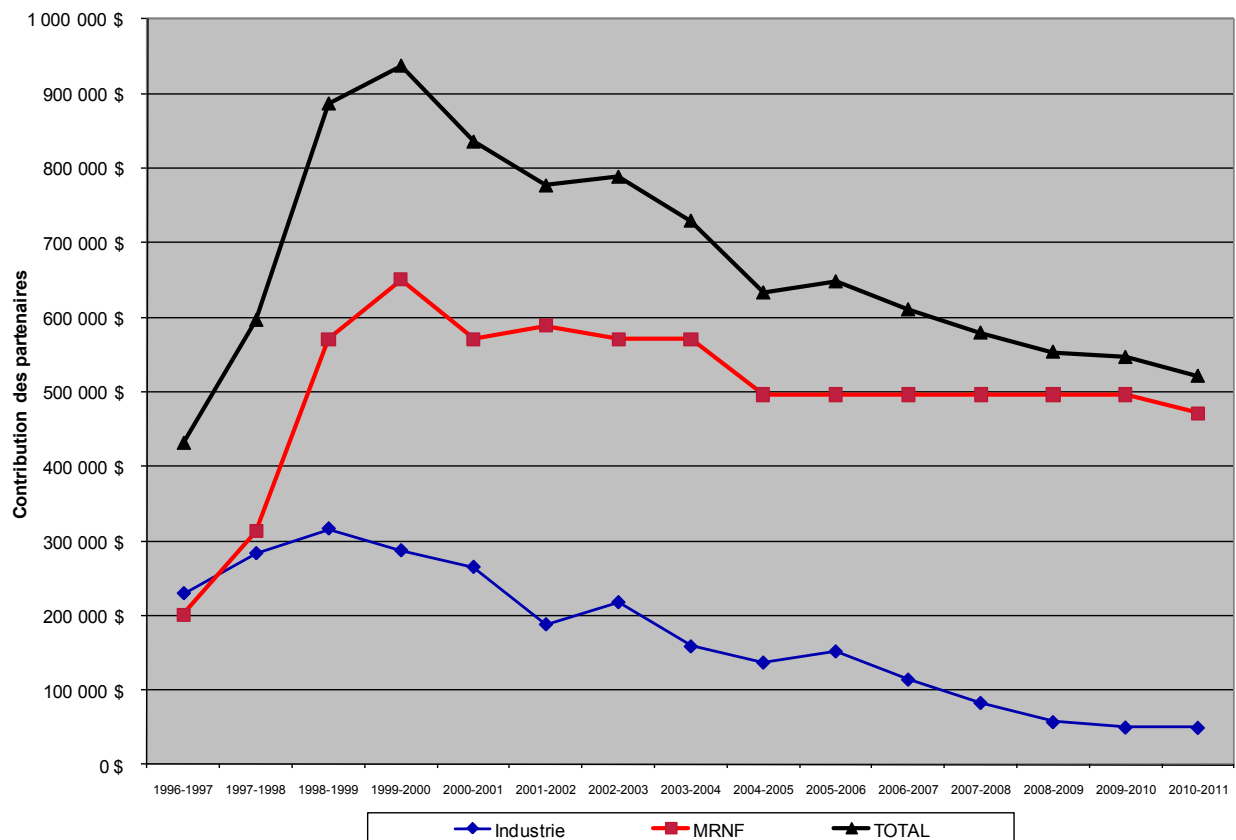


Figure 6.2 Évolution de la contribution des partenaires au programme régulier de 1996 à 2010

La contribution de partenaires à des programmes spéciaux a débuté en 2004-2005 en région. Il s'agit essentiellement de programmes ou projets ponctuels financés par différents partenaires de l'Agence. Pour ces derniers, le MRNF a versé un montant d'environ 850 000\$, la Conférence régionale des élus Lanaudière 760 000\$ et les autres partenaires 425 000\$ (DEC, MRC et FUPAL). Au fil des années, ces contributions ont varié et ont permis de contrer la baisse des contributions au programme régulier. En fait, la combinaison de tous les programmes spéciaux a permis d'offrir un niveau d'aide financière croissant lors des dernières années. Après une année record l'an dernier (555 000\$), la contribution aux programmes spéciaux a diminué considérablement en 2010-2011. Il s'agit toutefois du deuxième plus haut niveau depuis les sept dernières années.

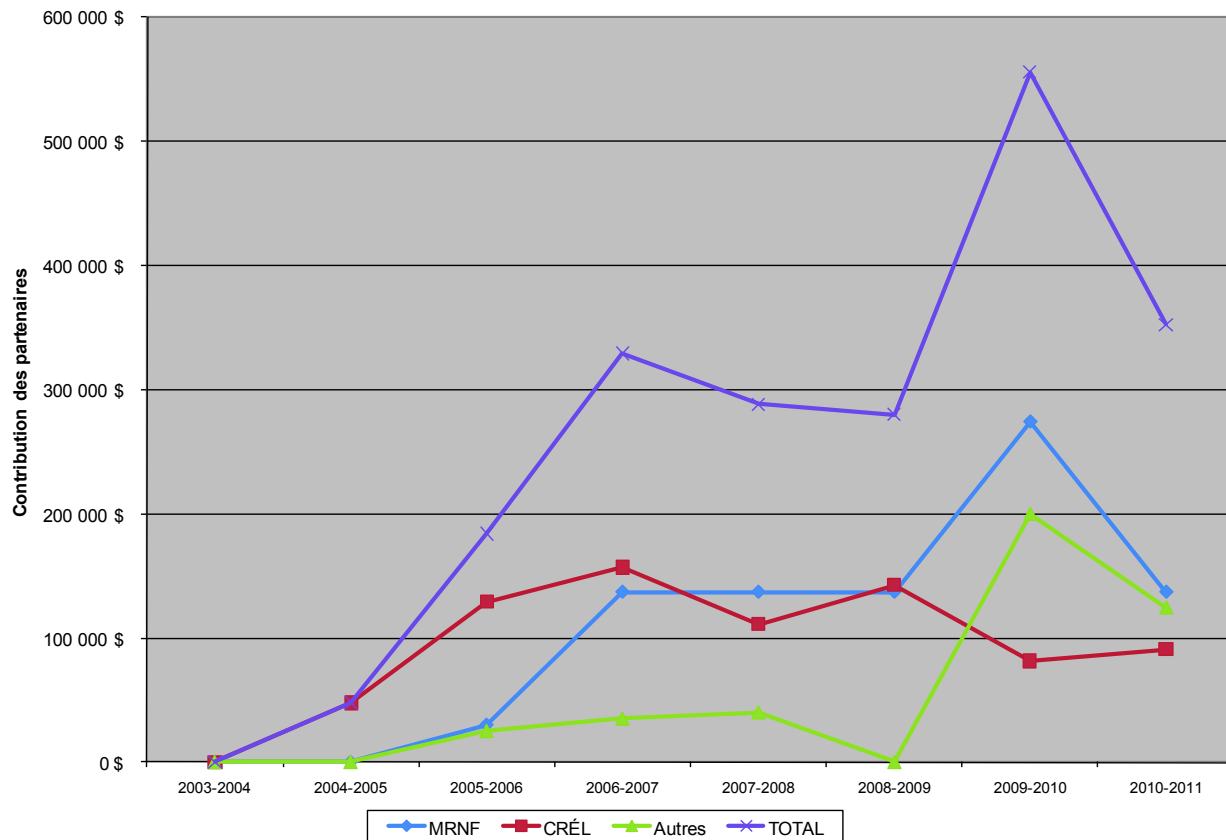


Figure 6.3 Évolution de la contribution des partenaires aux programmes spéciaux de 1996 à 2010

6.4. Bilan de l'aide financière versée par MRC

La répartition des investissements de l'Agence par Municipalité régionale de comté (MRC) est relativement constante année après année. Cette répartition est comparable à l'importance des forêts privées d'une MRC par rapport à l'ensemble des 233 000 hectares de superficie forestière que compte la région de Lanaudière. Ainsi, sur près de 10,5 millions de dollars versés aux producteurs forestiers dans l'ensemble des programmes, 47% ont été versés dans la MRC de Matawinie, 31% dans la MRC de D'Autray, 15% dans la MRC de Montcalm, 5% dans la MRC de Joliette, 3% dans la MRC de l'Assomption et 1% dans la MRC les Moulins.

Tableau 7.4 Répartition de l'aide financière versée par MRC de 1996 à 2010

MRC	Superficie (ha)	Superficie (%)	Aide financière (\$)	% Aide financière
MRC Matawinie	122 091	52%	4 863 522 \$	46.5%
MRC d'Autray	51 428	22%	3 216 522 \$	30.8%
MRC Montcalm	31 359	13%	1 540 478 \$	14.7%
MRC Joliette	13 087	6%	478 669 \$	4.6%
MRC l'Assomption	5 813	2%	278 390 \$	2.7%
MRC des Moulins	10 080	4%	82 498 \$	0.8%
TOTAL	233 858	100%	10 460 079 \$	100%

7. PERSPECTIVES 2011-2012

7.1. Prévisions d'actions 2011-2012

Comme à chaque année, l'Agence vise à déployer beaucoup d'efforts pour offrir un maximum d'aide financière et technique aux producteurs forestiers de la région. Pour soutenir cet objectif, elle cherchera aussi à réaliser des actions qui valoriseront la mise en valeur en forêt privée et son rôle socio-économique. Les actions suivantes seront poursuivies :

- Poursuivre la bonification du Programme d'aide régulier à la mise en valeur ;
- Vérifier 10% de l'ensemble des travaux réalisés dans les programmes en vigueur ;
- Administrer et faire le suivi des programmes spéciaux ;
- Rechercher des partenaires financiers pour intensifier l'aménagement en forêt privée ;
- Poursuivre le transfert de connaissances auprès des propriétaires forestiers ;
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée ;
- Poursuivre la cartographie des travaux sylvicoles du territoire de l'Agence ;
- Participer aux rencontres et aux activités d'organismes régionaux (AFL, CRRNT, etc.);
- Appliquer les décisions prises lors du Rendez-vous de la forêt privée;
- Agir dans tous les autres dossiers jugés prioritaires par le Conseil d'administration.

7.2. Orientations 2011-2012

L'Agence fixe ses objectifs par groupe de travaux pour la livraison des programmes d'aide. Ces objectifs doivent être pris en considération dans la programmation annuelle des travaux des conseillers forestiers. Les objectifs de l'Agence ont changé régulièrement lors des cinq dernières années et leur atteinte dépend de plusieurs facteurs tels que la mise en marché du bois, les conditions météorologiques et la disponibilité de la main-d'œuvre.

Tableau 7.1 Variation des objectifs de l'Agence de 2005 à 2010

Groupe de travaux	2007	2008	2009	2010	2011
Préparation de terrain	5%	5%	5%	5%	5%
Reboisement	10%	10%	10%	10%	10%
Entretien de plantation	14%	12%	12%	15%	15%
Traitements non-commerciaux	26%	24%	20%	30%	25%
Traitements commerciaux	42%	46%	50%	39%	40%
Drainage et Voirie	3%	3%	3%	1%	1%
Plans d'aménagement forestier	n/a	n/a	n/a	n/a	4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

7.3. Prévisions budgétaires 2011-2012

Au moment de mettre sous presse, le niveau de financement des programmes en forêt privée était toujours inconnu. Le Conseil d'administration de l'Agence a donc jugé plus prudent de reporter l'adoption d'un budget prévisionnel pour l'année 2011-2012.

ANNEXE 1

Sommaire par traitement et groupe de travaux - Programme régulier 2010-2011

Code	Description	Unités	Aide \$
Groupe 5	Préparation de terrain		
0501	Débroussaillage et déblaiement	1,7 ha	1 972 \$
0504	Déchetage	4,7 ha	3 549 \$
0507	Récupération, débroussaillage et déblaiement	1,7 ha	2 032 \$
0517	Débroussaillage, déblaiement manuel (50% couverture)	0,8 ha	452 \$
0520	Labourage et hersage agricole	4,7 ha	2 068 \$
		13,6 ha	10 072 \$
Groupe 6	Mise en terre		
0627	Mise en terre - Racines nues (PEH)	6 472 Plants	3 463 \$
0628	Mise en terre - PFD racines nues (résineux)	2 980 Plants	1 192 \$
0638	Mise en terre - Récipient 300 cc et +	2 200 Plants	847 \$
0678	Mise en terre - PFD racines nues (feuillus)	700 Plants	357 \$
		12 352 Plants	5 859 \$
Groupe 7	Entretien de plantation		
0754	Désherbage mécanique ou manuel	22,5 ha	12 348 \$
0755	Dégagement mécanique ou manuel - 1 mètre et moins	27,0 ha	26 276 \$
0758	Dégagement mécanique ou manuel - Plus de 1 mètre	1,8 ha	1 503 \$
0761	Entretien des enrichissements de trouées	0,7 ha	1 075 \$
0783	Élagage de plantations d'épinettes	5,7 ha	5 045 \$
0785	Élagage de plantations de pins	8,8 ha	7 084 \$
0790	Installation de paillis	11,4 km	6 669 \$
		66,4 ha	53 329 \$
		11,4 km	6 669 \$
Groupe 8	Traitements non-commerciaux		
0858	Dégagement mécanique ou manuel - 1 mètre et moins	3,1 ha	3 023 \$
0862	Éclaircie précommerciale - Résineux	26,4 ha	25 476 \$
0863	Éclaircie précommerciale - Feuillu d'ombre	49,0 ha	46 305 \$
0864	Éclaircie précommerciale - Feuillu de lumière	19,5 ha	17 258 \$
0865	Éclaircie intermédiaire - Résineux	7,8 ha	7 761 \$
0866	Éclaircie intermédiaire - Feuillu d'ombre	8,2 ha	7 388 \$
0867	Éclaircie intermédiaire - Feuillu de lumière	5,0 ha	4 475 \$
		119,0 ha	111 685 \$
Groupe 9	Traitements commerciaux		
0966	Éclaircie commerciale - Résineux	27,9 ha	26 784 \$
0967	Éclaircie commerciale - Feuillu d'ombre	56,2 ha	49 776 \$
0968	Coupe de succession - Feuillu de lumière	5,9 ha	3 629 \$
0969	Coupe de jardinage - Pins, pruches, mélèzes et thuyas	15,0 ha	15 900 \$
0970	Coupe de jardinage - Résineux	1,1 ha	1 056 \$
0971	Coupe de jardinage - Feuillu d'ombre	53,5 ha	47 348 \$
0973	Coupe progressive d'ensemencement - Résineux	3,0 ha	2 880 \$
0975	Coupe de récupération	1,9 ha	969 \$
0986	Éclaircie commerciale - Pins, pruches, mélèzes et thuyas	3,6 ha	3 816 \$
0990	Éclaircie commerciale - Plantations d'épinettes 17,1 cm et +	1,8 ha	1 494 \$
0991	Éclaircie commerciale - Plantations d'épinettes 13,1 à 17 cm	6,5 ha	6 760 \$
0993	Éclaircie commerciale - Plantations de pins 17,1 cm et +	1,7 ha	1 505 \$
0994	Éclaircie commerciale - Plantations de pins 13,1 à 17 cm	13,4 ha	14 606 \$
		191,5 ha	176 521 \$
Groupe A	Installation de ponceaux		
1084	Installation de ponceau de 450 à 700 mm	66,7 m	5 828 \$
1085	Installation de ponceau 750 à 1 000 mm	9,1 m	790 \$
1086	Installation de ponceau 1 200 à 1 600 mm	9,1 m	2 275 \$
		84,9 m	8 893 \$

Code	Description	Unités	Aide \$
Groupe B	Plan d'aménagement forestier		
1120	Plan d'aménagement forestier - 4 à 20 ha	96 PAF	19 530 \$
1121	Plan d'aménagement forestier - 21 à 50 ha	39 PAF	10 530 \$
1123	Plan d'aménagement forestier - 51 à 100 ha	19 PAF	6 745 \$
1124	Plan d'aménagement forestier - 101 à 250 ha	2 PAF	940 \$
		156 PAF	37 745 \$
	Total du sommaire:		410 773\$

Sommaire par traitement et groupe de travaux - Programme d'investissements sylvicoles 2010-2011

Code	Description	Unités	Aide \$
Groupe 5	Préparation de terrain		
0501	Débroussaillage et déblaiement	1,2 ha	1 392 \$
0507	Récupération, débroussaillage et déblaiement	4,7 ha	5 617 \$
0520	Labourage et hersage agricole	8,7 ha	3 828 \$
		14,6 ha	10 837 \$
Groupe 6	Mise en terre		
0627	Mise en terre - Racines nues (PEH)	10 348 Plants	5 536 \$
0628	Mise en terre - PFD racines nues (résineux)	45 360 Plants	18 141 \$
0638	Mise en terre - Récipient 300 cc et +	40 187 Plants	15 254 \$
0643	Regarni plantation - PFD racines nues (résineux)	11 840 Plants	4 973 \$
0644	Regarni plantation - Récipient 300 cc et +	8 964 Plants	3 630 \$
0666	Regarni plantation - PFD racines nues (feuillus)	150 Plants	80 \$
0667	Regarni plantation - PTFD racines nues (feuillus)	200 Plants	116 \$
0668	Regarni plantation - Racines nues (PEH)	2 480 Plants	1 376 \$
0678	Mise en terre - PFD racines nues (feuillus)	1 340 Plants	683 \$
		120 869 Plants	49 789 \$
Groupe 7	Entretien de plantation		
0754	Désherbage mécanique ou manuel	9,5 ha	5 198 \$
0755	Dégagement mécanique ou manuel - 1 mètre et moins	33,3 ha	32 392 \$
0758	Dégagement mécanique ou manuel - Plus de 1 mètre	4,1 ha	3 424 \$
0761	Entretien des enrichissements de trouées	1,6 ha	2 456 \$
0784	Protection contre insectes, maladies et animaux	1,3 ha	585 \$
0785	Élagage de plantations de pins	15,6 ha	12 558 \$
0790	Installation de paillis	32,9 km	19 231 \$
		65,4 ha	56 612 \$
		32,9 km	19 231 \$
Groupe 8	Traitements non-commerciaux		
0862	Éclaircie précommerciale - Résineux	1,2 ha	1 158 \$
0863	Éclaircie précommerciale - Feuillu d'ombre	10,1 ha	9 545 \$
0864	Éclaircie précommerciale - Feuillu de lumière	28,5 ha	25 223 \$
0865	Éclaircie intermédiaire - Résineux	8,1 ha	7 124 \$
0866	Éclaircie intermédiaire - Feuillu d'ombre	4,9 ha	4 827 \$
0867	Éclaircie intermédiaire - Feuillu de lumière	2,9 ha	2 596 \$
		55,7 ha	50 471 \$
Groupe 9	Traitements commerciaux		
0966	Éclaircie commerciale - Résineux	3,9 ha	3 744 \$
0967	Éclaircie commerciale - Feuillu d'ombre	3,3 ha	2 921 \$
0970	Coupe de jardinage - Résineux	3,4 ha	3 264 \$
0971	Coupe de jardinage - Feuillu d'ombre	15,6 ha	13 806 \$
0990	Éclaircie commerciale - Plantations d'épinettes 17,1 cm et +	3,9 ha	3 237 \$
0993	Éclaircie commerciale - Plantations de pins 17,1 cm et +	6,0 ha	5 310 \$
0994	Éclaircie commerciale - Plantations de pins 13,1 à 17 cm	5,2 ha	5 668 \$
		41,3 ha	37 950 \$
	Total du sommaire:		224 890 \$

Sommaire par traitement et groupe de travaux - Programme Volet II 2010-2011

Code	Description	Unités	Aide \$
Groupe 5	Préparation de terrain		
0515	Déblaiement mécanique ou manuel de trouées	2,8 ha	4 368 \$
		2,8 ha	4 368 \$
Groupe 6	Mise en terre		
0631	Enrichissement trouées - Récipients 300 cc et +	8 462 Plants	4 469 \$
0658	Enrichissement trouées - PFD Racines nues (feuillus)	1 360 Plants	741 \$
		9 822 Plants	5 211 \$
Groupe 7	Entretien de plantation		
0759	Entretien plantations feuillues puits de lumière (1 mètre)	1,8 ha	1 755 \$
0786	Taille et élagage de plantations feuillues (1,5 à 3 m)	1,2 ha	816 \$
		3,0 ha	2 571 \$
Groupe 8	Traitements non-commerciaux		
0869	Dégagement à l'européenne	16,9 ha	15 678 \$
0870	Éclaircie intermédiaire - Trouées	4,8 ha	4 848 \$
0871	Dégagement systématique	4,9 ha	4 630 \$
		26,6 ha	25 156 \$
Groupe 9	Traitements commerciaux		
0979	Coupe préparatoire par trouées - Feuillus	12,5 ha	11 063 \$
0984	Éclaircie par détournage de cimes de tiges d'élite	19,9 ha	17 612 \$
0985	Coupe d'amélioration d'érable	21,0 ha	18 585 \$
		53,4 ha	47 259 \$
	Total du sommaire:		84 565 \$

Sommaire par traitement et groupe de travaux - Programme MRC de l'Assomption 2010-2011

Code	Description	Unités	Aide \$
Groupe 5	Préparation de terrain		
0520	Labourage et hersage agricole	0,5 ha	220 \$
		0,5 ha	220 \$
Groupe 7	Entretien de plantation		
0758	Dégagement mécanique ou manuel - Plus de 1 mètre	1,9 ha	1 587 \$
		1,9 ha	1 587 \$
Groupe 9	Traitements commerciaux		
0967	Éclaircie commerciale - Feuillu d'ombre	8,2 ha	7 218 \$
		8,2 ha	7 218 \$
	Total du sommaire:		9 025 \$

Sommaire par traitement et groupe de travaux - Projet FUPAL 2010-2011

Code	Description	Unités	Aide \$
Groupe 8	Traitements non-commerciaux		
0866	Éclaircie intermédiaire - Feuillu d'ombre	2,9 ha	2 857 \$
		2,9 ha	2 857 \$
Groupe 9	Traitements commerciaux		
0985	Coupe d'amélioration d'érable	10,5 ha	9 292 \$
		10,5 ha	9 292 \$
	Total du sommaire:		12 149 \$

ANNEXE 2

DÉMONSTRATION PROUVANT QUE L'AGENCE NE SUBVENTIONNE PAS PLUS DE 80% DES COÛTS DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Chacune des agences doit démontrer que l'aide financière versée aux producteurs forestiers ne dépasse pas 80% des coûts préétablis par l'Agence et ce, pour l'ensemble des travaux d'aménagement.

La méthode retenue et utilisée par l'Agence a consisté à l'envoi d'une grille aux conseillers forestiers accrédités dans le but de recueillir les données générales qui ont servi à établir les coûts des travaux sylvicoles. Les coûts des travaux ont été estimés par les conseillers forestiers à partir de leurs coûts moyens des travaux d'aménagement réalisés entre le 1er avril 1998 et 7 mars 2000. L'Agence estime à environ 98% les unités analysées par les données produites par les conseillers forestiers.

De façon plus spécifique, voici quelques remarques concernant la cueillette des données et la méthode utilisée qui permettront de mieux comprendre le tableau suivant :

- Chacune des lignes présente les données associées à un travail d'aménagement. Ces données proviennent de la moyenne des données fournies par les conseillers forestiers, pondérées en fonction du nombre d'unités exécutées par chacun des conseillers. Ainsi, les données des conseillers ayant exécuté un grand nombre d'unités ont plus d'impacts sur la moyenne (A);
- Seuls les travaux d'aménagement exécutés entre le 1er avril 1998 et le 7 mars 2000 ont été évalués pour le calcul des coûts. Le coût des travaux réalisés avec les codes de production suivants n'ont donc pas été évalués : 504, 515, 627, 658, 666, 667, 668, 678, 758, 759, 761, 783, 785, 786, 790, 858, 869, 870, 871, 969, 979, 984, 985, 986, 990, 991, 993, 994, 1084, 1085, 1086 (B);
- Unités totales effectuées (ha, 1 000 plants, km et PAF) durant l'année financière 2010-2011 par travaux pour lesquels les coûts ont été évalués (C);
- Lors de l'évaluation des coûts en 1999-2000 (D) :
 - ✓ Le salaire de base par jour a été établi sur une base horaire de huit heures par jour;
 - ✓ Les bénéfices marginaux utilisés provenaient des frais découlant des Normes du travail. Suite à la réception des données, l'Agence avait fixé les bénéfices marginaux à 30% du salaire des employés. Il n'y avait aucun bénéfice marginal sur le salaire théorique du propriétaire;
 - ✓ Les données recueillies des conseillers forestiers étaient exemptes de marge de risque et de profit. Ces dernières ont été fixées par l'Agence à 10% des coûts totaux;
 - ✓ Aucun frais de déplacement n'a été appliqué pour le propriétaire qui exécute ses travaux;
 - ✓ Les coûts totaux correspondaient à la somme des coûts d'exécution, de martelage, de technique, d'administration ainsi que la marge de risque et de profit;
- Les coûts indexés 2010-2011 correspondent aux coûts 1999-2000 indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Québec de Statistiques Canada. Ils correspondent donc à une estimation des coûts 2010-2011 des travaux (E);
- L'aide financière de l'Agence 2010-2011 correspond à l'aide financière versée pour chacune des unités des travaux (F);
- Le pourcentage réel payé par unité correspond à l'aide financière de l'Agence 2010-2011 divisée par le coût indexé 2010-2011 multiplié par 100, et ce pour chacun des travaux évalués (G);

- Les coûts totaux 2010-2011 correspondent aux unités traitées en 2010-2011 multipliées par les coûts indexés 2010-2011 (H);
- L'aide financière totale 2010-2011 correspondent aux unités traitées en 2010-2011 multipliées par l'aide financière de l'Agence 2010-2011 (I);
- Le pourcentage réel payé correspond à l'aide financière de l'Agence 2010-2011 divisées par les coûts totaux 2010-2011 multipliée par 100, et ce pour chacun des travaux évalués (J);
- L'aide financière versée par l'Agence en 2010-2011 a payé environ 71% des coûts des travaux réalisés dans le cadre des programmes en vigueur. Certains coûts de travaux exécutés n'ont toutefois pas été évalués (K).

	Code de production	Code de travaux	Unités traitées 2010-2011	Coûts 1999-2000	Coûts indexés 2010-2011	Aide financière 2010-2011	% réel payé par unité	Coûts totaux 2010-2011	Aide financière 2010-2011	% réel total payé
				\$/Unité	\$/Unité	\$/Unité				
	B	C	D	E	F	G	H	I	J	
A	501	DMD	2.9	1 245 \$	1 536 \$	1 160 \$	75.5%	4 454 \$	3 364 \$	75.5%
	507	RDMD	6.4	1 478 \$	1 823 \$	1 195 \$	65.6%	11 667 \$	7 648 \$	65.6%
	517	DBMAD	0.8	670 \$	827 \$	565 \$	68.3%	662 \$	452 \$	68.3%
	520	PRLH	13.9	523 \$	644 \$	440 \$	68.3%	8 952 \$	6 116 \$	68.3%
	628	PFD	48.3	346 \$	426 \$	400 \$	93.9%	20 593 \$	19 336 \$	93.9%
	631	ETR	8.5	556 \$	685 \$	530 \$	77.4%	5 796 \$	4 485 \$	77.4%
	638	PMARR	42.4	388 \$	479 \$	385 \$	80.4%	20 303 \$	16 319 \$	80.4%
	643	ERPPFD	11.8	385 \$	475 \$	420 \$	88.4%	5 624 \$	4 973 \$	88.4%
	644	ERP	9.0	400 \$	493 \$	405 \$	82.2%	4 419 \$	3 630 \$	82.2%
	754	EDES	31.9	652 \$	805 \$	550 \$	68.3%	25 680 \$	17 545 \$	68.3%
	755	ECME	60.3	936 \$	1 154 \$	975 \$	84.5%	69 529 \$	58 744 \$	84.5%
	784	CIM	1.3	646 \$	797 \$	450 \$	56.5%	1 036 \$	585 \$	56.5%
	862	CPCR	27.6	1 129 \$	1 392 \$	965 \$	69.3%	38 419 \$	26 634 \$	69.3%
	863	CPCFT	59.1	1 011 \$	1 247 \$	945 \$	75.8%	73 698 \$	55 850 \$	75.8%
	864	CPCFI	48.0	826 \$	1 019 \$	885 \$	86.8%	48 912 \$	42 480 \$	86.8%
	865	CIR	15.9	1 112 \$	1 372 \$	995 \$	72.5%	21 815 \$	15 821 \$	72.5%
	866	CEIFT	16.0	1 065 \$	1 313 \$	985 \$	75.0%	21 008 \$	15 760 \$	75.0%
	867	CEIFI	7.9	812 \$	1 002 \$	895 \$	89.3%	7 916 \$	7 071 \$	89.3%
	966	CERM	31.8	1 067 \$	1 316 \$	960 \$	72.9%	41 849 \$	30 528 \$	72.9%
	967	CEFTM	67.7	879 \$	1 084 \$	885 \$	81.6%	73 387 \$	59 915 \$	81.6%
	968	CS	5.9	638 \$	787 \$	615 \$	78.1%	4 643 \$	3 629 \$	78.1%
	970	RJR	4.5	1 334 \$	1 645 \$	960 \$	58.4%	7 403 \$	4 320 \$	58.4%
	971	RJF	69.1	1 072 \$	1 322 \$	885 \$	66.9%	91 350 \$	61 154 \$	66.9%
	973	RCPERM	3.0	726 \$	895 \$	960 \$	107.3%	2 685 \$	2 880 \$	107.3%
975	CRBA	1.9	621 \$	766 \$	510 \$	66.6%	1 455 \$	969 \$	66.6%	
1120	PAF	96.0	532 \$	656 \$	210 \$	32.0%	62 976 \$	20 160 \$	32.0%	
1121	PAF	39.0	532 \$	656 \$	270 \$	41.2%	25 584 \$	10 530 \$	41.2%	
1123	PAF	19.0	571 \$	704 \$	355 \$	50.4%	13 376 \$	6 745 \$	50.4%	
1124	PAF	2.0	501 \$	618 \$	470 \$	76.1%	1 236 \$	940 \$	76.1%	
K TOTAL								716 426 \$	508 580 \$	71.0%

LES ÉTATS FINANCIERS

PRÉSENTÉS PAR

**BOISVERT & CHARTRAND S.E.N.C.R.L.
COMPTABLES AGRÉÉS**